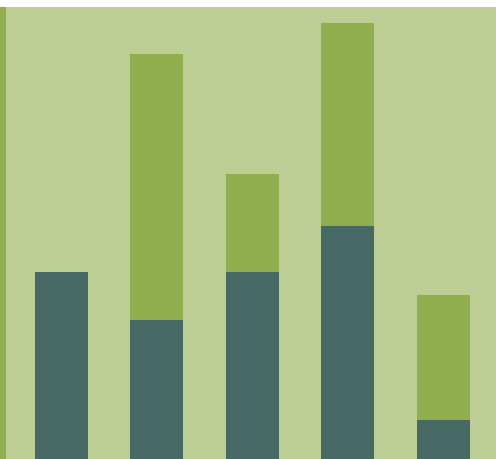


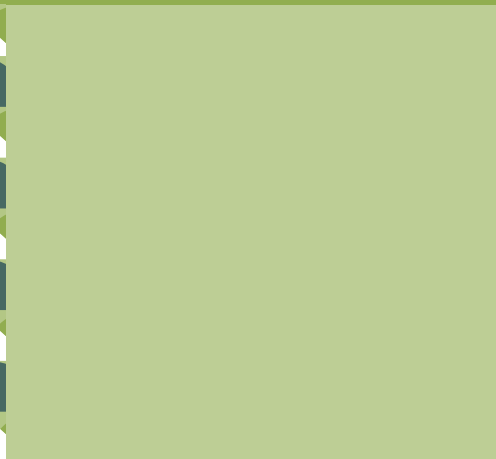
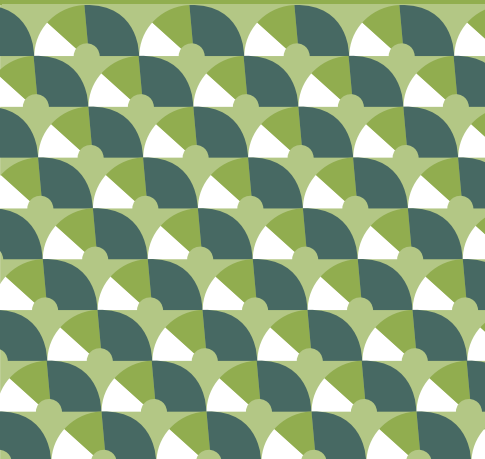
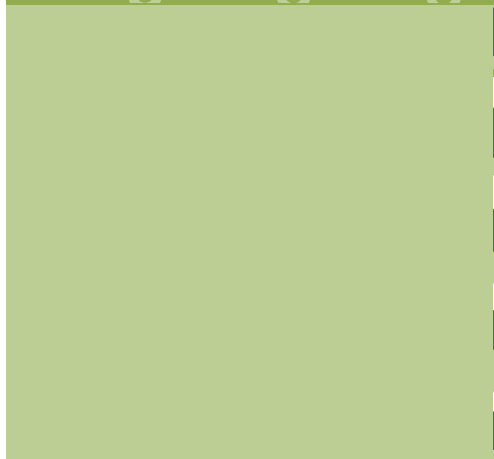
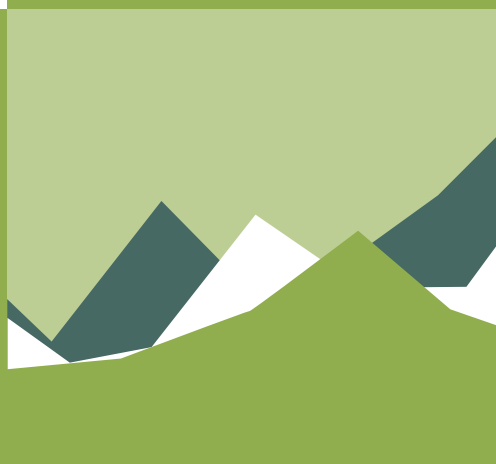
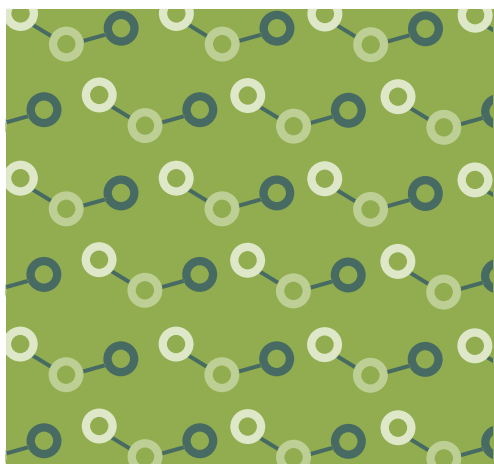


LES DOSSIERS

DÉCEMBRE 2025 N°1

Panorama de l'agriculture à Paris
et proche couronne

**ÎLE-DE-
FRANCE**



SOMMAIRE

p. 3 **1 LE TERRITOIRE DE PARIS ET DE LA PROCHE COURONNE**

p. 5 **2 LES SURFACES AGRICOLES ET LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES**

- p. 5 Une dominance des céréales, oléagineux et protéagineux au sein des terres arables
- p. 6 Peu de surfaces mais une diversité de légumes frais cultivés
- p. 6 Historiquement bien implantée, la vigne est aujourd'hui résiduelle

p. 9 **3 LES CARACTÉRISTIQUES DES STRUCTURES D'EXPLOITATION**

- p. 9 Une chute du nombre d'exploitations agricoles en 50 ans et des surfaces moyennes en hausse
- p. 10 La majorité des exploitations agricoles de Paris et de la proche couronne sont petites ou micros et spécialisées en maraîchage-horticulture
- p. 13 Les exploitations agricoles de Paris et de la proche couronne emploient en moyenne 5,5 ETP, pour près de trois quarts de la main d'œuvre non familiale
- p. 14 Un quart des exploitations de Paris et de la proche couronne sont engagées en agriculture biologique et trois quarts font de la commercialisation en circuit court

p. 15 **4 LES PRODUCTIONS ANIMALES**

- p. 15 Le cheptel d'ovins de Paris et de la proche couronne dépasse depuis quelques années celui de bovins
- p. 16 La densité d'équidés est particulièrement élevée à Paris et sur la proche couronne par rapport au reste de la région

- p. 16 L'importance de la filière équine tient surtout aux nombreux centres équestres localisés à Paris et sur la proche couronne

- p. 18 Plus de 600 apiculteurs ont des ruches sur des communes de Paris ou de la proche couronne

p. 20 **5 L'AGRICULTURE URBAINE**

- p. 20 L'agriculture urbaine non professionnelle est représentée par 558 jardins et potagers collectifs à Paris et sur la proche couronne
- p. 22 L'agriculture urbaine professionnelle de Paris et de la proche couronne regroupe 270 fermes urbaines dont les deux tiers sont situées dans la capitale

p. 24 **6 L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

- p. 24 Un poids de l'agriculture biologique marqué à Paris et sur la proche couronne par rapport aux autres départements franciliens
- p. 25 Quelques grandes exploitations détiennent la majorité des surfaces biologiques, principalement de fourrages
- p. 26 À l'échelle de la parcelle, une localisation en bordure de la Seine-et-Marne principalement
- p. 26 Une augmentation continue du nombre d'exploitations engagées en agriculture biologique depuis 2010

p. 28 **SOURCES ET MÉTHODOLOGIE**

p. 31 **DÉFINITIONS**

1 LE TERRITOIRE DE PARIS ET DE LA PROCHE COURONNE

Ce dossier se concentre sur les activités agricoles du territoire de Paris et de la proche couronne, donc sur les quatre départements les plus densément peuplés du territoire national : Paris (75), les Hauts-de-Seine (92), la Seine-Saint-Denis (93) et le Val-de-Marne (94). Les estimations de population de l'Insee pour la fin de l'année 2024 indiquent une densité de population de 19 435 habitants/km² pour Paris, 9 454 habitants/km² pour les Hauts-de-Seine, 7 253 habitants/km² pour la Seine-Saint-Denis et 5 822 habitants/km² pour le Val-de-Marne, alors que la densité moyenne de la région Île-de-France est de 1 036 habitants/km². En 2024, l'Insee recense 6,8 millions d'habitants sur Paris et la proche couronne soit 55 % des Franciliens. D'ailleurs, les 124 communes du territoire sont classées en communes urbaines par l'Insee.

Les espaces artificialisés dominent ce territoire (86,5 %) dans une région Île-de-France qui n'en est finalement composé qu'à 23,2 % (tableau 1). Les espaces agricoles de Paris et de la proche couronne, qui constituent le cœur du sujet quand on parle d'agriculture, ne

représentent que 2,5 % de ce territoire (1 678 hectares) contre 49,7 % à l'échelle de la région. Les espaces agricoles sont situés principalement sur la périphérie du territoire, au sud-est du Val-de-Marne, département qui reste le plus « agricole » avec près de 1 000 ha (5 % de surfaces du département) ainsi qu'au nord-est et à l'est de la Seine-Saint-Denis, respectivement à proximité de l'aéroport Roissy-Charles-De-Gaulle et de la forêt de Bondy (carte 1). Toutefois, comme il sera évoqué dans les différentes parties de ce dossier, l'activité agricole ne se limite pas à ces espaces-là.

Les forêts représentent 8,1 % du territoire. Comme pour les espaces agricoles, elles sont principalement situées sur la périphérie du territoire, sauf pour le Bois de Vincennes et le Bois de Boulogne localisés dans Paris. Certaines forêts bénéficient d'un classement en forêt de protection : c'est le cas de la forêt de Bondy (202 ha) sur le département de Seine-Saint-Denis, de la forêt de l'Arc Boisé du Val-de-Marne (2 892 ha) sur le département du même nom ou encore de la forêt

de Fausses-Reposes (616 ha) dans les Hauts-de-Seine. La forêt de la Malmaison également située sur le département des Hauts-de-Seine est en cours de classement. Le classement de la forêt de Meudon est à venir.

Le territoire est situé au cœur d'un bassin sédimentaire : le bassin parisien à la confluence deux cours d'eau majeurs : la Seine et la Marne. Ainsi, les eaux représentent 2,1 % de la surface de Paris et de la proche couronne, une proportion plus importante qu'à l'échelle régionale.

Concernant l'évolution temporelle, les données du CORINE Land Cover entre 1990 et 2018 révèlent que les espaces artificialisés ont augmenté de 1 177 ha (+ 2 %) dont 85 % sont issus des territoires agricoles (1 001 ha). Ces espaces agricoles ont eux-mêmes diminué de 30 % en 28 ans sur le territoire de Paris et de la proche couronne. Cette réduction semble avoir ralenti sur le court terme puisque les espaces agricoles ont perdu 77 ha entre 2017 et 2021, soit 3,8 % de leur surface.

Tableau 1

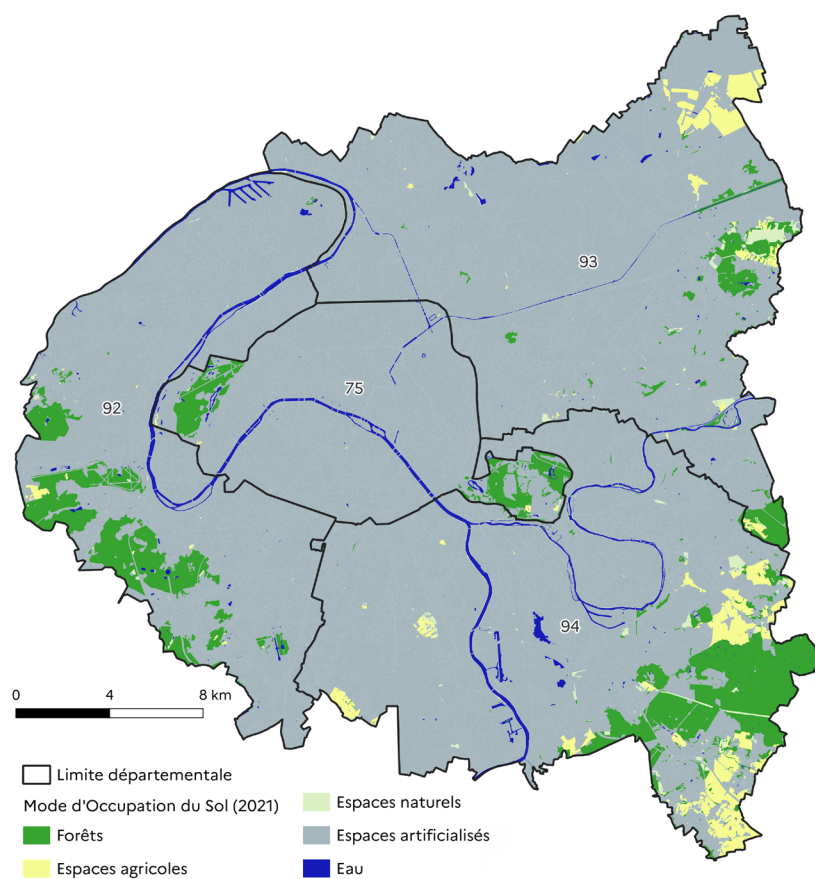
Comparaison de la répartition de l'occupation des sols entre Paris et proche couronne et la région Île-de-France

Occupation des sols	Paris et proche couronne		Île-de-France	
	Surface (ha)	Part en %	Surface (ha)	Part en %
Forêt	6 177	8,1 %	287 417	23,9 %
Espaces agricoles	1 945	2,5 %	599 580	49,8 %
Espaces naturels	598	0,8 %	24 320	2,0 %
Espaces artificialisés	65 955	86,5 %	279 567	23,2 %
Eaux	1 612	2,1 %	16 086	1,3 %
Surface totale	76 287		1 203 970	

Source : MOS 2021 - Institut Paris Région

Carte 1

Mode d'occupation du sol de Paris et de la proche couronne en 2021



Source : DRIAAF Île-de-France (SRISE) d'après MOS 2021 - Institut Paris Région (2021), BD CARTO® IGN

2 LES SURFACES AGRICOLES ET LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES

La statistique agricole annuelle (SAA) est la source de données la plus synthétique et exhaustive disponible à l'échelle départementale pour détailler la surface agricole utile (SAU). Elle est plus précise que le registre parcellaire graphique (RPG) qui ne recense que les surfaces des exploitations déclarant à la Politique agricole commune (PAC). La SAA est donc la source privilégiée dans cette partie.

Une dominance des céréales, oléagineux et protéagineux au sein des terres arables

En 2023, la SAU représente 2,4 % du territoire de Paris et de la proche couronne (- 0,2 point en 3 ans au profit des sols artificialisés). Sur les 1 678 ha de SAU, les terres arables occupent la majorité des surfaces (91 %) : il s'agit des cultures annuelles telles que les grandes cultures, les légumes, les fleurs et plantes ornementales mais aussi les prairies artificielles et temporaires

et les jachères (*graphique 1*). Les surfaces toujours en herbe (prairies temporaires) représentent 8 % des surfaces et les cultures permanentes (vergers, vignes...), 1 %.

Parmi les terres arables, les céréales sont largement dominantes (983 ha soit 64 % des surfaces) suivies par les oléagineux (167 ha soit 11 %) et les légumes frais (149 ha soit 10 %).

Entre 2020 et 2023, les surfaces toujours en herbe sont en léger recul (- 0,3 point de %), alors que les cultures permanentes et les terres arables sont en légère augmentation (respectivement 0,1 et 0,3 point de %). Sur les terres arables, ce sont les céréales qui sont en plus forte progression (+ 4,3 points de % en 3 ans), alors que la part des betteraves industrielles est celle qui diminue le plus (- 5,9 points en 3 ans).

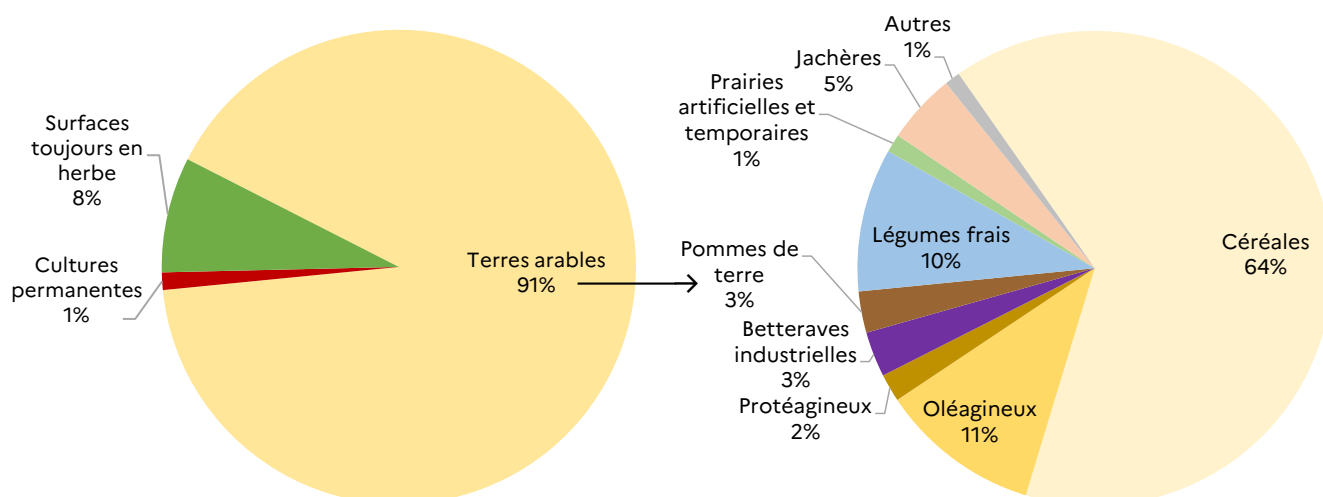
Les céréales, oléagineux et protéagineux (COP) sont prépondérants sur les terres arables de Paris et de la proche couronne (1 179 ha soit 77 %) (*graphique 2*).

Ils couvrent 70 % de la SAU en Seine-Saint-Denis (500 ha) comme dans le Val-de-Marne (plus de 650 ha). Les 30 % restants sont dédiés aux prairies permanentes et aux autres cultures (légumes frais, pommes de terre, betteraves, etc.).

Les céréales sont majoritaires parmi les COP (983 ha soit 61 %). Le blé tendre à lui seul représente 61 % des céréales cultivées en 2023 sur Paris et la proche couronne. L'orge de printemps, l'orge d'hiver et le maïs grain représentent quant à eux respectivement 14 %, 13 % et 12 %. En 2023, le colza est le seul oléagineux cultivé sur le territoire (167 ha) et les féveroles et fèves sont les seuls protéagineux (29 ha). Parmi les céréales, la part du blé tendre a tendance à baisser (- 14 points de % entre 2010 et 2023), alors que les parts des orges de printemps et d'hiver sont en augmentation (*graphique 3*). Les variations annuelles des autres céréales doivent s'expliquer par les rotations culturales.

Graphique 1

Répartition des surfaces agricoles (à gauche) et des cultures sur les terres arables (à droite) à Paris et proche couronne en 2023



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle 2023

Peu de surfaces mais une diversité de légumes frais cultivés

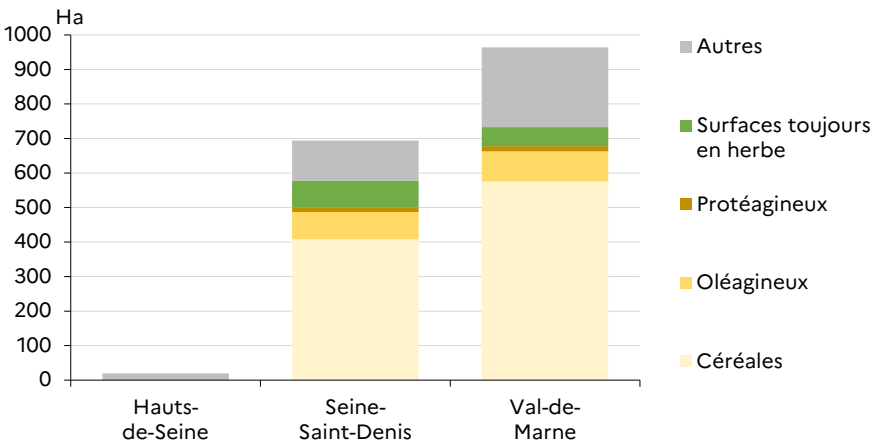
Bien que les légumes frais ne représentent que 10 % des terres arables de Paris et de la proche couronne, leur culture est relativement diversifiée puisqu'on en dénombre 37 espèces différentes en 2023. Les 15 légumes les plus cultivés cumulent les trois quarts des surfaces cultivées en légumes. La première production maraîchère est la laitue (8,2 %), suivie du potiron et autres courges, de la carotte, du haricot vert (7,0 % chacun de la surface en légumes en 2023) (tableau 2).

Historiquement bien implantée, la vigne est aujourd'hui résiduelle

La vigne est cultivée en Île-de-France depuis l'époque gallo-romaine. À la fin du Moyen Âge, la région est d'ailleurs l'une des plus grandes productrices de vin d'Europe, jusqu'en 1808 année où le vignoble francilien atteint plus de 40 000 ha. Le déclin qui suit résulte de plusieurs causes : une urbanisation mal maîtrisée, l'émergence de nouvelles maladies (oïdium et phylloxera), la concurrence avec les vins du sud, etc.

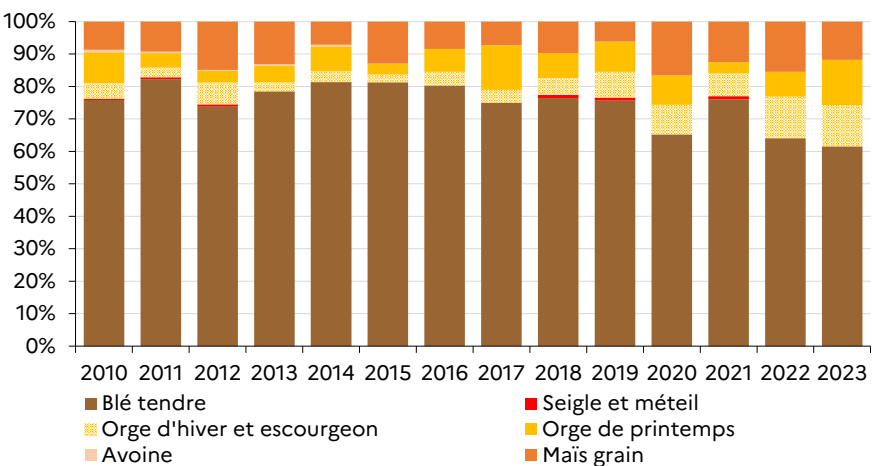
Aujourd'hui, bien qu'elle ne représente que de faibles surfaces qui sont d'ailleurs difficiles à estimer, la vigne reste tout de même présente sur le territoire de Paris et de la proche couronne y compris au cœur des espaces artificialisés (carte 2). On recense au moins 53 vignobles différents sur le territoire. Paris est le département qui en dénombre le plus, 16 au moins. Le décompte est sensiblement le même dans les trois autres départements : 13 au moins pour le Val-de-Marne, 12 au moins pour les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis. En nombre de pieds de vignes, malgré des données parfois non-exhaustives, il semblerait que Paris et les Hauts-de-Seine soient les premiers départements avec au moins 9 050 pieds de vignes, suivis de la Seine-Saint-Denis (7 880 pieds

Graphique 2 Répartition de la SAU en hectare par département en 2023



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle 2023

Graphique 3 Évolution de la part des surfaces des différentes céréales sur Paris et la proche couronne entre 2010 et 2023



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle 2010-2023

Tableau 2 Les surfaces en légumes frais en 2023

Légumes	Part dans les surfaces en légumes (%)
Laitues	8,2
Potirons, courges, citrouilles, giraumon	7,0
Carottes	7,0
Haricots verts (y compris haricots beurre)	7,0
Autres salades	6,3
Autres légumes	5,7
Radis	5,1
Épinards	4,4
Courgettes	4,4
Oignons de couleur	4,4
Tomates	3,8
Autres choux	3,2
Poireaux	3,2
Betteraves potagères	3,2
Fraises	2,5

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle 2023

au moins) et du Val-de-Marne (4 300 pieds au moins).

Ces vignobles n'ont pas tous des modes de gestion identiques. Pour 25 d'entre eux, la gestion est assurée par une mairie ; la Ville de Paris à elle seule en gère 13. Pour 18, elle est assurée par une association. Les autres vignes sont gérées par une structure privée (généralement un viticulteur) ou un établissement public.

Le vin des vignes de Suresnes (92) est le seul du territoire commercialisé en grande distribution. Ces vignes plantées sur les coteaux du Mont-Valérien et gérées en viticulture raisonnée permettent une

production annuelle de 3 000 à 5 000 bouteilles.

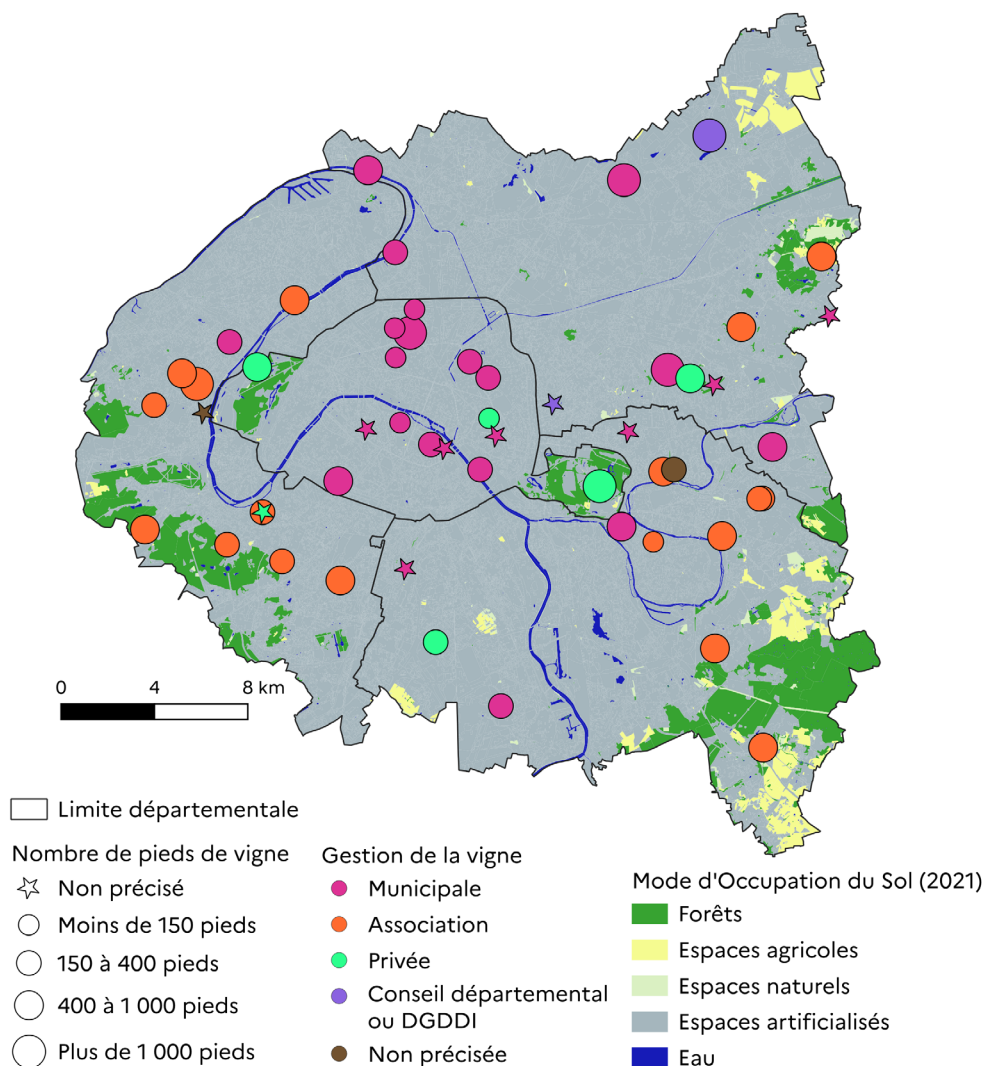
La grande majorité des vignobles parisiens (81 %) est gérée par la commune de Paris, les autres étant gérés par une structure privée (carte 3). Paris recense le plus gros vignoble du territoire, celui du Domaine de Paris Gravelle d'une surface de 2 ha pour 5 000 pieds de vignes. Le Clos de Montmartre, qui célèbre chaque année depuis 1934 la fête des vendanges, possède 1 556 m² pour 1 762 pieds de vignes avec 27 cépages différents.

Depuis 2020, 11 communes de Paris et de la proche couronne appartiennent à l'aire géographique de l'indication géographique

protégée (IGP) viticole « Île-de-France » (carte 4), qui couvre aussi les départements de la grande couronne et déborde jusque l'Oise, l'Aisne et l'Eure-et-Loir. Les raisins produits sur ces communes et vinifiés dans la zone de vinification peuvent bénéficier de cette appellation. Par ailleurs, la vinification et l'élaboration des vins bénéficiant de l'IGP « Île-de-France » est possible sur la totalité du territoire de Paris et de la proche couronne. Enfin, ce territoire de Paris et de la proche couronne bénéficie de 2 zones géographiques plus restreintes appelées « unités géographiques », qui complètent l'IGP « Île-de-France » grâce à leur spécificité locale : Coteaux de Suresnes-Mont-Valérien et Paris.

Carte 2

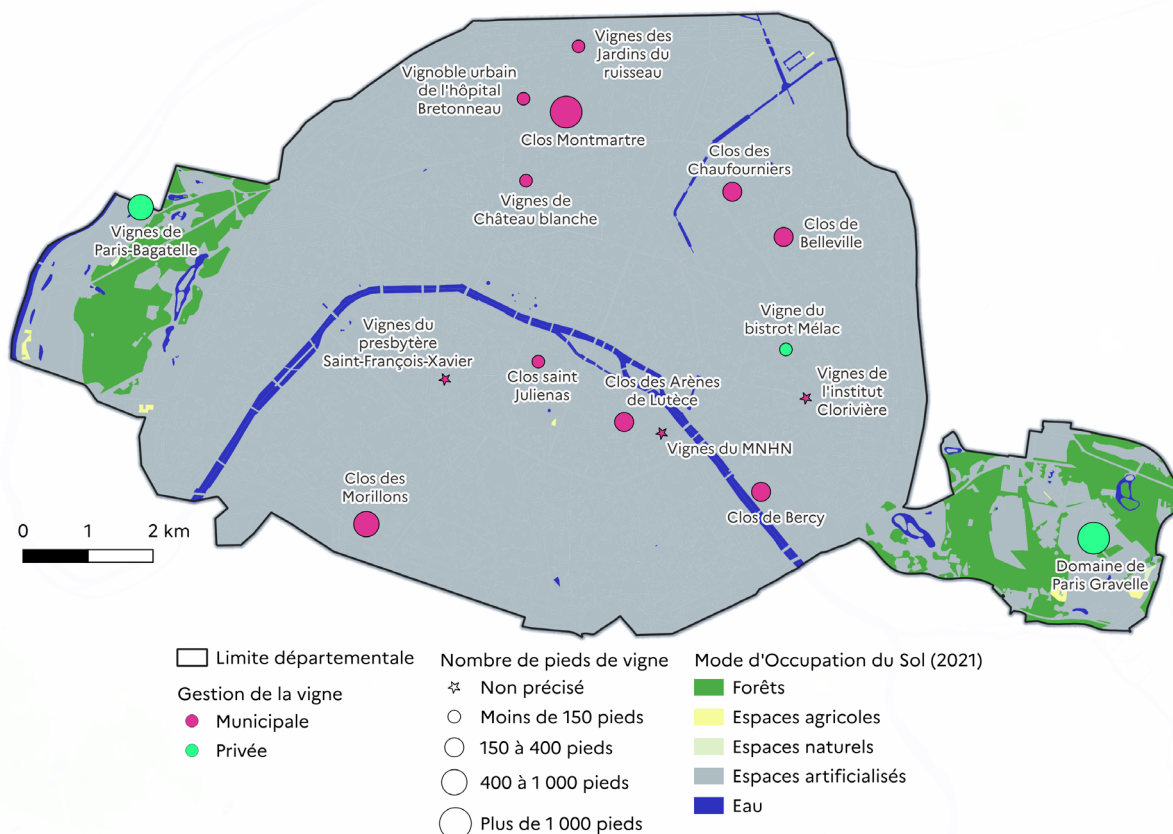
Localisation et mode de gestion des vignes de Paris et de la proche couronne



Source : DRIAAF Île-de-France (SRISE) d'après Institut Paris Région (2021), BD CARTO® IGN

Carte 3

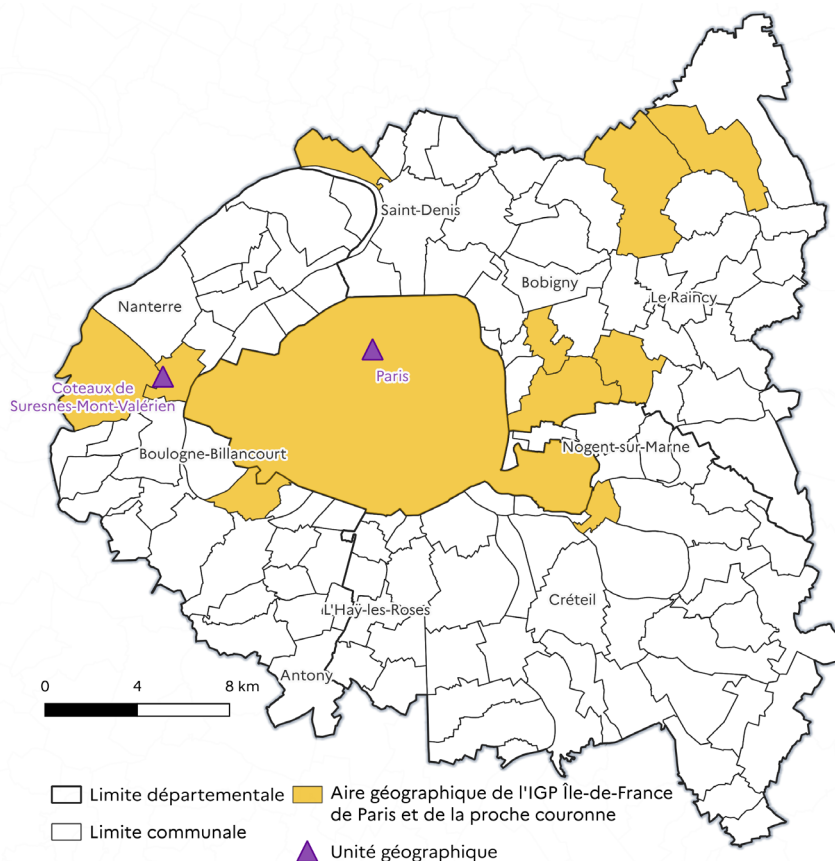
Localisation et mode de gestion des vignes de Paris



Source : DRIAAF Île-de-France (SRISE) d'après Institut Paris Région (2021), BD CARTO® IGN

Carte 4

Aire géographique de l'IGP viticole Île-de-France sur Paris et la proche couronne



Source : DRIAAF Île-de-France (SRISE) d'après Inao, BD CARTO® IGN

3 LES CARACTÉRISTIQUES DES STRUCTURES D'EXPLOITATION

Le recensement agricole dénombre 71 exploitations agricoles ayant leur lieu principal de production à Paris et sur la proche couronne en 2020 (*encadré 1, tableau 3*). Selon la définition du recensement agricole, ces exploitations sont soit des déclarants PAC, soit, s'ils ne le sont pas, des exploitations agricoles ayant une activité de production et atteignant au moins une certaine dimension basée sur des critères de surface agricole utile (SAU) ou de nombre d'animaux. De fait, le recensement agricole exclut certaines entreprises, pourtant bien définies comme « exploitation agricole » dans le code rural et de la pêche

maritime (article L311-1) : les fermes urbaines, les centres équestres, les apiculteurs sans foncier agricole... Cette partie ne donne donc qu'une image incomplète des structures d'exploitations agricoles de Paris et de la proche couronne et est complétée par d'autres sources de données dans les parties suivantes de ce dossier.

Une chute du nombre d'exploitations agricoles en 50 ans et des surfaces moyennes en hausse

Entre le recensement agricole de 1970 et celui de 2020, le nombre

d'exploitations agricoles dont le lieu principal de production est à Paris et sur la proche couronne a été divisé par 14, pour tomber à 71 fermes (*graphique 4*). Au cours de ces 50 années, l'évolution moyenne annuelle est de - 5,2 % mais le rythme n'a pas été constant sur l'ensemble de la période. Plus marqué entre 1970 et 1979 d'une part (- 6,7 % par an en moyenne) et entre 2000 et 2010 d'autre part (- 7,1 %), il a été, à l'inverse, plus lent au cours des dix dernières années (- 2,5 %).

Dans le même temps, la SAU totale de Paris et de la proche couronne a enregistré une baisse moins

Tableau 3

Chiffres-clés des exploitations agricoles ayant leur lieu principal de production à Paris et sur la proche couronne en 2010 et 2020

	2010	2020	% 2020/2010	Évolution annuelle
Nombre d'exploitations agricoles	91	71	- 22,0 %	- 2,5 %
% total Île-de-France	1,8	1,6		
SAU totale (ha)	1 897	1 570	- 17,2 %	- 1,9 %
% total Île-de-France	0,3	0,3		
SAU moyenne / exploitation (ha)	20,8	22,1	+ 6,1 %	
PBS totale (k€)	23 590	11 085	- 53,0 %	- 7,3 %
% total Île-de-France	2,7	1,3		
PBS moyenne / exploitation (k€)	259,2	156,1	- 39,8 %	

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Encadré 1 : Quelle population est suivie dans cette partie du dossier ?

L'analyse de cette 3^e partie prend en compte les exploitations enquêtées pour le recensement agricole 2020 et dont le site principal de production est situé sur Paris ou sur la proche couronne. Cela exclut les exploitations dont les gérants vivent à Paris ou dans la proche couronne et pour lesquelles le site principal de production est situé dans les autres départements de la région Île-de-France ou, pour 90 % de ces ménages, dans d'autres régions.

Le recensement agricole enregistre en effet deux adresses : celle du répondant à l'enquête et celle du site principal de production. Il peut s'agir de la même adresse ou d'adresses différentes. Il convient de noter que la publication DRIAAF Île-de-France - Direction régionale Île-de-France de l'Insee sur les revenus des ménages agricoles (Insee Analyses Île-de-France n°204 de juin 2025) traite d'une population différente : celle des ménages « agricoles » franciliens, c'est-à-dire les ménages dont au moins un membre est exploitant agricole (chef d'exploitation ou coexploitant) et vivant en Île-de-France, que le site principal de production soit en Île-de-France ou non.

marquée, de 3,0 % en moyenne par an et de 78,4 % sur 50 ans. Cette baisse a été particulièrement forte en début de période (- 7,0 % entre 1970 et 1979) pour se tasser au fil des années et tomber à - 1,9 % par an sur les dix dernières années.

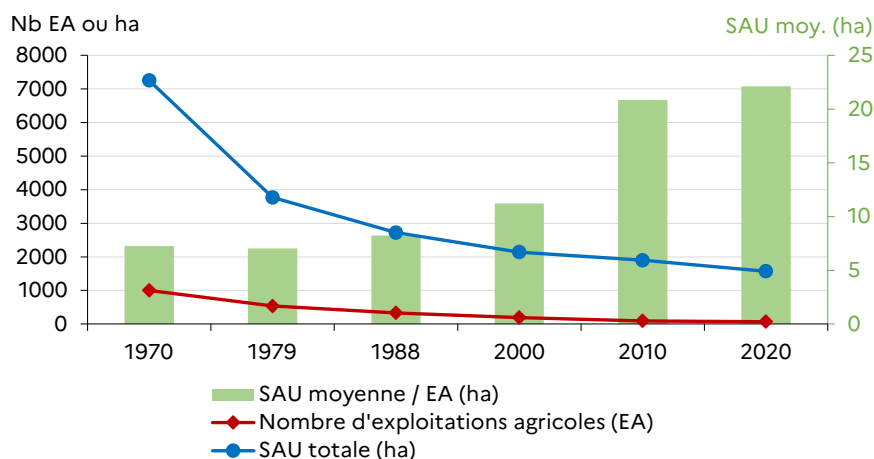
La conséquence est une augmentation de la SAU moyenne par exploitation, passée de 7,2 ha en 1970 à 22,1 ha en 2020. Si cette hausse est significative, ces exploitations de Paris et de la proche couronne restent bien plus petites que l'exploitation moyenne francilienne qui dispose de 127,5 ha en 2020. Les surfaces agricoles étant plus limitées à Paris et sur la proche couronne, le potentiel d'agrandissement des exploitations l'est tout autant dans cette zone. Ainsi, les deux tiers des exploitations agricoles de Paris et de la proche couronne disposent de moins de 20 ha en 2020 (*graphique 5*), une proportion toutefois en repli de 10 points par rapport à 2010. Ces exploitations de moins de 20 ha ne couvrent que 7,2 % de la SAU. Celle-ci est détenue pour 71 % par les 7,0 % d'exploitations ayant une SAU d'au moins 100 ha.

Le mode de faire-valoir de ces terres se partage entre un faire-valoir direct ou propriété de l'exploitation, pour 42 % des surfaces, et le fermage, pour 55 % des surfaces. La mise à disposition payante des terres et les autres formes de faire-valoir (métayage, location provisoire, commodat) sont anecdotiques.

Globalement, le poids de Paris et de la proche couronne dans la région Île-de-France est négligeable : cette zone regroupe 1,6 % des exploitations agricoles franciliennes, 0,3 % de la SAU et 1,3 % de la production brute standard (PBS).

Graphique 4

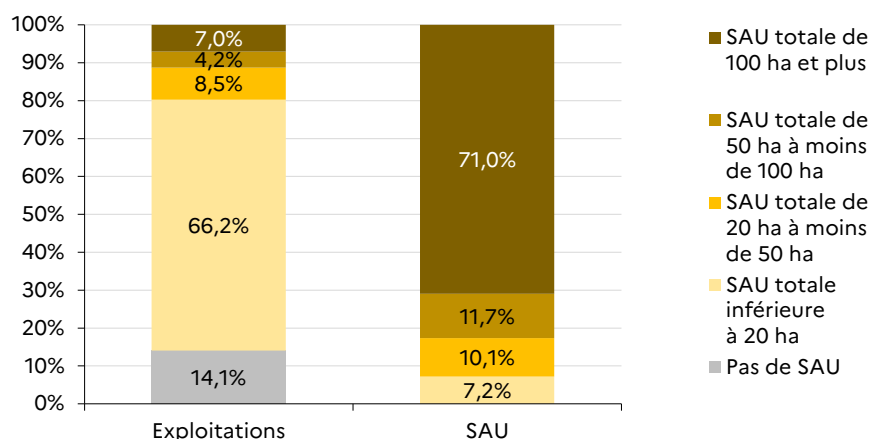
Évolution du nombre d'exploitations, de la SAU totale et de la SAU moyenne par exploitation ayant leur site principal de production à Paris et sur la proche couronne depuis 1970



Source : Agreste - Recensements agricoles 1970 à 2020

Graphique 5

Répartition du nombre d'exploitations agricoles et des surfaces associées en fonction de leur classe de SAU moyenne en 2020



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

La majorité des exploitations agricoles de Paris et de la proche couronne sont petites ou micros et spécialisées en maraîchage-horticulture

Si les exploitations agricoles de Paris et de la proche couronne sont significativement plus petites que l'ensemble des exploitations de la région de par leurs surfaces, l'écart est moins prononcé en raisonnant la taille selon la dimension économique. En effet, la production brute standard moyenne d'une exploitation de Paris et de la proche couronne est de 156,1 milliers d'euros (k€), soit 41,0 k€ de moins que l'exploitation

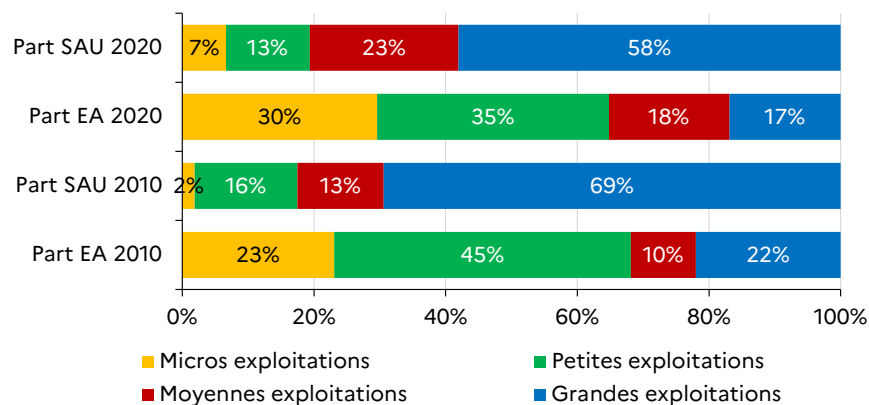
moyenne régionale. Toutefois, 65 % des exploitations sont d'une taille économique qualifiée de petite ou micro (*graphique 6*) en 2020, c'est-à-dire que leur production brute standard est strictement inférieure à 100 000 €. Ces exploitations détiennent un cinquième de la SAU, une proportion en hausse depuis 2010. La part des grandes exploitations (PBS ≥ 250 000 €) dans les effectifs totaux de Paris et de la proche couronne a diminué de 5 points en dix ans, au profit des moyennes exploitations (+ 8 points). L'augmentation du nombre de moyennes exploitations explique le renforcement de la part de ces exploitations dans la SAU totale (+ 10 points).

La majorité des exploitations est située dans la moitié est de la zone, en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne, ces deux départements regroupant respectivement 16 et 41 exploitations (soit 23 % et 58 %). Les moyennes et grandes exploitations sont localisées principalement en périphérie de la proche couronne (carte 5), et plus particulièrement près de la Seine-et-Marne où les surfaces agricoles sont plus répandues qu'à proximité de Paris.

C'est également en périphérie de la Seine-et-Marne que se trouvent les exploitations spécialisées en grandes cultures, à quelques exceptions près dans le nord de la zone, ainsi que la majorité des exploitations spécialisées en productions animales (carte 6). Les activités de maraîchage et/ou horticulture sont en revanche réparties dans les quatre

Graphique 6

Répartition du nombre d'exploitations et de la SAU selon la dimension économique des exploitations ayant leur site principal de production à Paris et sur la proche couronne



Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

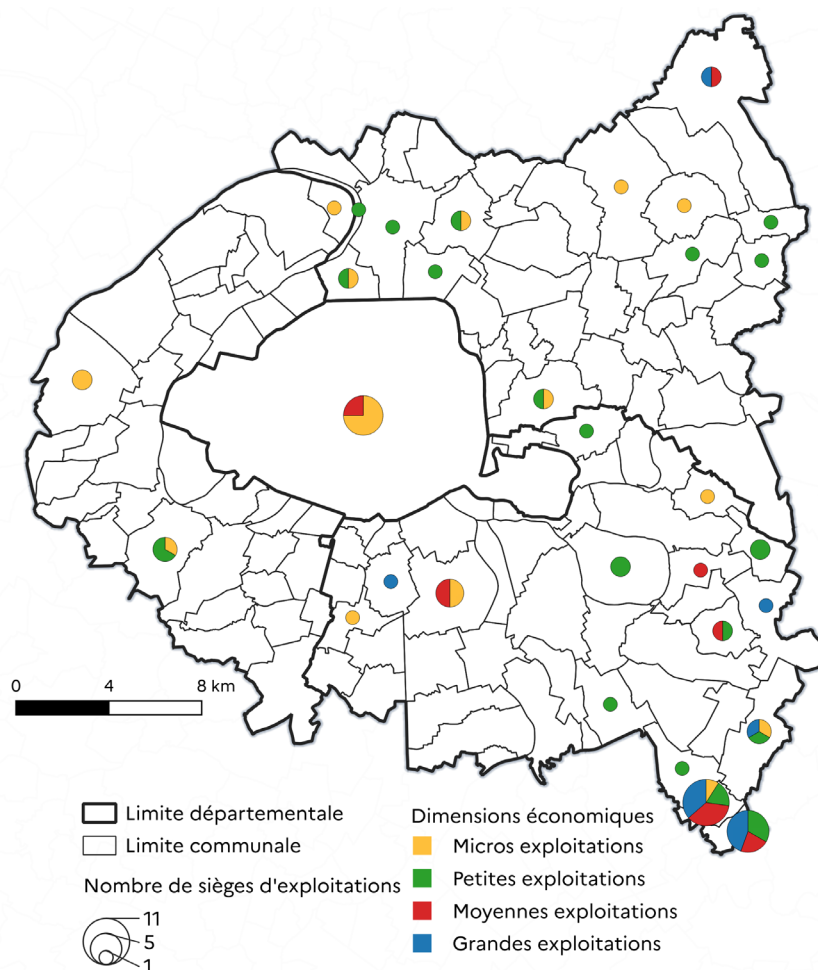
départements. Huit exploitations ont Paris comme lieu principal de production (principal bâtiment d'élevage ou plus grande parcelle cultivée) mais il est possible qu'elles disposent également d'autres sites

de production en dehors de la capitale.

Deux tiers des exploitation de Paris et de la proche couronne sont spécialisées en maraîchage-

Carte 5

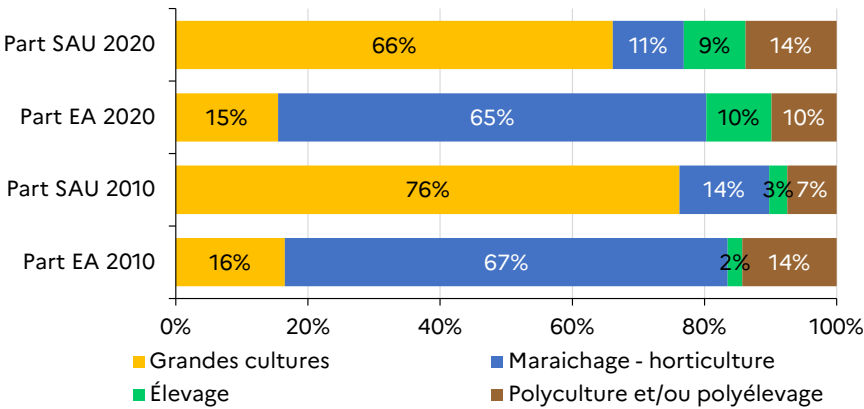
Les exploitations agricoles de Paris et de la proche couronne selon la localisation de leur site principal de production et leur dimension économique



Source : DRIAAF Île-de-France (SRISE) d'après recensement agricole 2020, BD CARTO® IGN

horticulture en 2020, une proportion quasi stable par rapport à celle de 2010 (graphique 7). La spécialisation majoritaire est l'horticulture (51 % des exploitations), quand la spécialisation maraîchage (légumes ou champignons) regroupe 14 % des exploitations. Ce sont des exploitations avec peu de surfaces, 3,7 ha par exploitation en moyenne, et qui ne comptent que pour 11 % de la SAU totale. Les deux tiers des surfaces sont détenues par les 15 % d'exploitations spécialisées en grandes cultures et dont la SAU moyenne atteint 126,4 ha en 2020 (+ 13 ha par rapport à 2010). Il s'agit à parts quasi égales d'exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux et d'exploitations spécialisées en autres grandes cultures (cultures industrielles types betteraves par exemple, ou

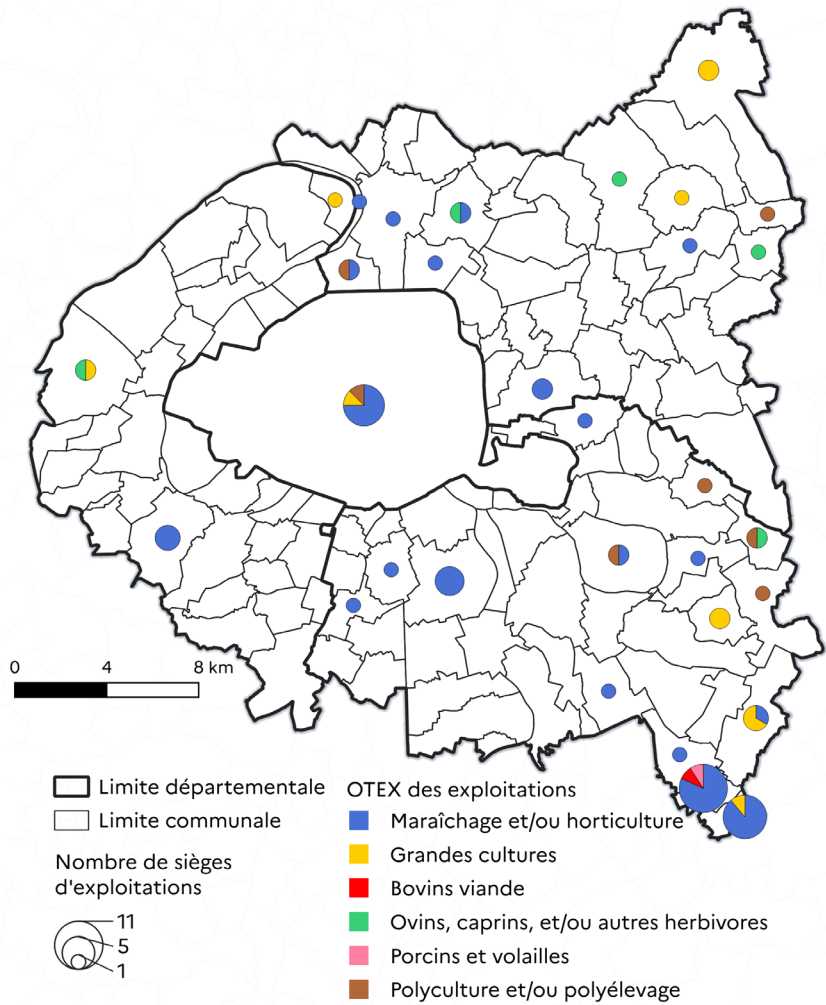
Graphique 7
Répartition du nombre d'exploitations et de la SAU selon l'orientation technico-économique des exploitations



Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

pommes de terre). Les exploitations ayant des productions animales, qu'elles soient spécialisées ou non, représentent un cinquième des effectifs et 23 % de la SAU en 2020, avec une SAU moyenne de 26 ha, soit deux fois plus élevée que dix ans auparavant.

Carte 6
Les exploitations agricoles de Paris et de la proche couronne selon la localisation de leur site principal de production et leur orientation technico-économique



Source : DRIAAF Île-de-France (SRISE) d'après recensement agricole 2020, BD CARTO® IGN

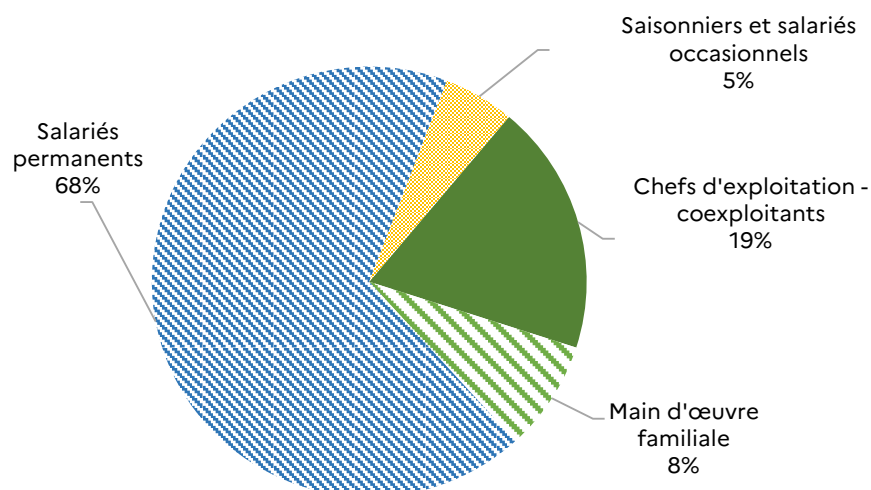
Les formes sociétaires hors GAEC (groupements agricoles d'exploitation en commun) et EARL (exploitations agricoles à responsabilité limitée) sont les exploitations agricoles les plus répandues à Paris et sur la proche couronne, avec 44 % des effectifs et 50 % de la SAU. Elles disposent d'une SAU moyenne de 25,6 ha, soit deux fois plus élevée que celle des exploitations individuelles. Celles-ci regroupent encore 37 % des effectifs (- 5 points par rapport à 2010) mais seulement 21 % de la SAU. Avec 31,7 ha en moyenne, les GAEC et EARL sont les plus grandes exploitations : elles représentent 20 % des effectifs mais 28 % de la SAU.

Les exploitations agricoles de Paris et de la proche couronne emploient en moyenne 5,5 ETP, pour près de trois quarts de la main d'œuvre non familiale

En 2020, 577 personnes travaillent dans les exploitations agricoles localisées à Paris et sur la proche couronne. Il peut s'agir d'exploitants agricoles (chefs d'exploitation ou coexploitants), de main d'œuvre permanente, familiale ou non, de saisonniers ou salariés occasionnels. En cumul, ces personnes travaillent l'équivalent de 393,5 temps plein (ETP). La main d'œuvre permanente non familiale assure un peu plus des deux tiers de ce volume de travail (*graphique 8*) et les saisonniers et travailleurs occasionnels fournissent 5 % du travail. Environ 73 % de la main d'œuvre travaillant dans les exploitations de Paris et de la proche couronne est donc non familiale, une proportion toutefois en baisse sur 10 ans (- 3,2 points). En 2020, une exploitation agricole de Paris et de la proche couronne emploie en moyenne 8,1 personnes, ou 5,5 ETP. Ce volume est en légère hausse depuis 2010, que ce soit en nombre de personnes (+ 0,8) ou en ETP (+ 0,2), et est bien plus élevé qu'à l'échelle régionale (*encadré 2*). Cette quantité de travail est cohérente avec la spécialisation maraîchage-horticulture de la majorité des exploitations de la

Graphique 8

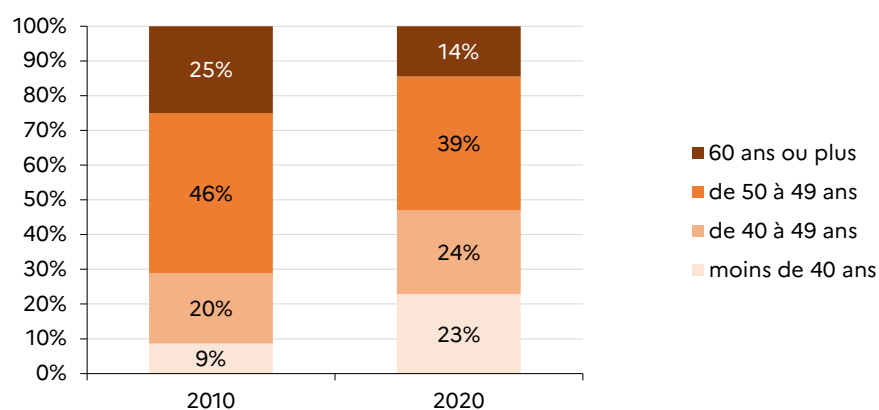
Répartition de l'emploi en ETP sur les exploitations agricoles de Paris et de la proche couronne en 2020



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Graphique 9

Répartition (%) des exploitants agricoles (chefs d'exploitation et coexploitants) selon leur classe d'âge en 2010 et en 2020



Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

zone, ces activités nécessitant plus de main d'œuvre que d'autres spécialisations, en particulier saisonnière au moment de la récolte.

Les exploitants agricoles, au nombre de 83, comptent pour 19 % des ETP (74,1 ETP). Leurs effectifs diminuent entre 2010 et 2020, en cohérence avec le repli du nombre d'exploitations. La part des femmes dans cette population progresse de 10 points en 10 ans, pour couvrir 28 % des effectifs.

La population des exploitants agricoles est plus jeune à Paris et sur la proche couronne que celle de l'ensemble de la région Île-de-France : 48 ans et 2 mois contre 52 ans et 4 mois. Ce constat est la

conséquence d'un rajeunissement moyen de 6 ans et 2 mois de ce groupe d'exploitants en dix ans. La proportion d'exploitants de moins de 40 ans augmente de 14 points entre 2010 et 2020 (*graphique 9*) et représente un peu moins d'un quart des effectifs, alors que la classe des 60 ans et plus perd 11 points sur la même période pour tomber à 14 %.

Parmi les chefs d'exploitation, 28 % se sont installés dans un cadre familial, une proportion bien plus faible que celle observée à l'échelle de la région Île-de-France. S'agissant des 72 % installés hors cadre familial, ces chefs d'exploitation peuvent être soit issus du milieu mais s'installant dans une exploitation autre que l'exploitation agricole familiale, soit non issus du

milieu mais venant à l'agriculture plus ou moins tardivement, par un premier choix d'orientation professionnelle ou une reconversion plus tardive.

L'âge moyen à l'installation en tant que chef d'exploitation est de 33 ans et demi, un âge un peu plus tardif que pour l'ensemble des chefs d'exploitation franciliens. La

moitié des chefs d'exploitation se sont installés au plus tard à 30 ans et 76 % au plus tard à 40 ans, l'âge limite pour bénéficier des aides destinées aux jeunes agriculteurs.

Encadré 2 : Quelques chiffres-clés sur les structures d'exploitation à l'échelle de l'Île-de-France

Les exploitations franciliennes disposent d'une surface agricole utile (SAU) moyenne de 127,5 ha en 2020. La majorité sont de moyennes (41 %) ou grandes (27 %) exploitations, et sont spécialisées en grandes cultures (79 %), une orientation qui nécessite de grandes surfaces. Seules 7 % des exploitations sont spécialisées en maraîchage-horticulture. La forme juridique la plus répandue est l'exploitation individuelle (41 %). En moyenne, 2,9 personnes travaillent sur une exploitation agricole francilienne, ou 1,8 ETP. 40 % des équivalents temps plein sont de la main d'œuvre non familiale, permanente ou non. Les exploitants agricoles représentent 53 % des ETP. Ils sont en moyenne âgés de 52 ans et 4 mois en 2020 : 20 % d'entre eux ont 40 ans ou moins, 26 % ont plus de 60 ans. Près des trois quarts des chefs d'exploitation se sont installés dans un cadre familial ; lors de leur installation, ils étaient âgés de 31 ans et 1 mois en moyenne.

Un quart des exploitations de Paris et de la proche couronne sont engagées en agriculture biologique et trois quarts font de la commercialisation en circuit court

En 2020, 69 % des exploitations de Paris et de la proche couronne ont des terres irrigables, et 92% de la SAU irrigable est irriguée. L'irrigation est inégalement répandue : si plus de 95 % des surfaces en pommes de terre, en légumes et en fleurs sont irriguées, cette pratique concerne 30 % des vergers et 0,1 % des surfaces en céréales et oléoprotéagineux.

L'engagement dans des signes de qualité est peu développé parmi

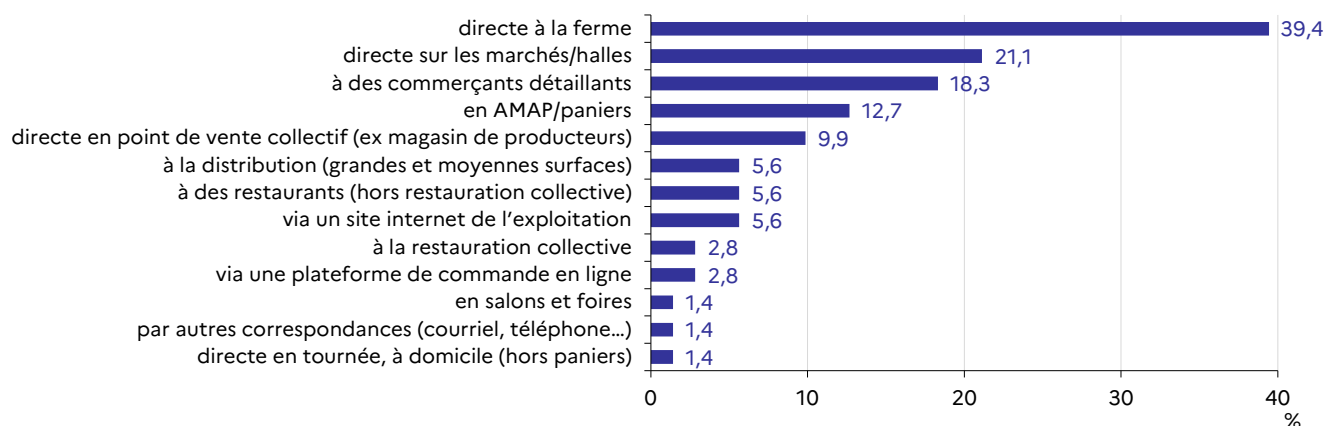
les exploitations de Paris et de la proche couronne : de tous les signes officiels de qualité (SIQO), seule l'agriculture biologique est présente dans cette zone, avec un quart des exploitations engagées en 2020. Cette proportion a fortement augmenté en dix ans, plus particulièrement à partir de 2014 (cf. partie 6 dédiée pour plus de détails).

La diversification des activités concerne une part encore faible des exploitations, mais grandissante en dix ans. Plusieurs types d'activité sont mis en place sur les exploitations : activités de transformation (hors vinification) pour 7,0 % des exploitations, travail à façon (4,2 % des exploitations) et de façon marginale tourisme – hébergement – loisir et production d'énergie renouvelable pour la vente.

Par contre, la commercialisation en circuit court concerne les trois quarts des exploitations agricoles de Paris et de la proche couronne, et deux tiers des exploitations font de la vente directe. Ces chiffres s'expliquent tout d'abord par la forte proportion d'exploitations spécialisées en maraîchage – horticulture, dont les productions se prêtent bien à ce type de commercialisation. Ils sont également liés à la proximité dans la zone d'une population urbaine dense, de plus en plus attirée par les produits locaux et peu transformés. La vente directe peut se faire directement à la ferme (39 % des exploitations), sur les marchés et halles (21 %) mais également par correspondance (1,4 %), en passant par de nombreuses autres voies de commercialisation (*graphique 10*).

Graphique 10

Part des exploitations faisant de la vente en circuit court, par type de circuit, en 2020



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

4 LES PRODUCTIONS ANIMALES

Les effectifs d'animaux dans Paris et la proche couronne ne sont pas simples à estimer. La statistique agricole annuelle (SAA) fournit des données sur les bovins, ovins, caprins, porcins, équins, volailles et ruches, parfois seulement à l'échelle régionale (volailles, équins, ruches). Aussi, pour affiner les informations sur le seul périmètre de Paris et de la proche couronne et avoir la vision la plus complète possible, il est nécessaire de se référer également à d'autres sources de données : l'IFCE et la FFE pour la filière équine, TéléRuchers pour l'apiculture.

Le cheptel d'ovins de Paris et de la proche couronne dépasse depuis quelques années celui de bovins

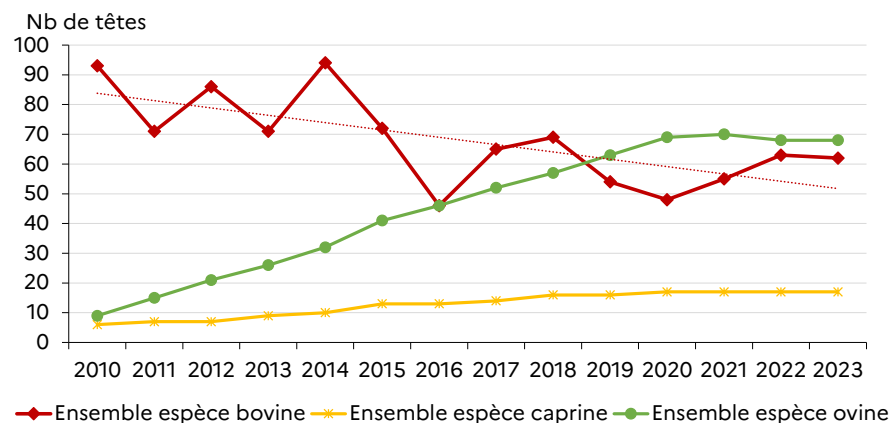
D'après les données de la statistique agricole annuelle, il y aurait dans Paris et la proche couronne un petit cheptel de bovins, ovins et caprins, qui atteint 147 têtes au total en 2023 (effectifs en fin d'année). Il n'y aurait en revanche pas de production porcine dans cette zone.

Le cheptel **ovin** est le premier cheptel de Paris et de la proche couronne depuis 2019. Avec 68 têtes en 2023 (graphique 11), il compte pour 46 % des effectifs de bovins, ovins et caprins de Paris et de la proche couronne. Le nombre total d'ovins a progressé de 60 têtes entre 2010 et 2020 pour ensuite se stabiliser. Même s'il progresse chaque année, son poids dans le cheptel d'ovins d'Île-de-France reste négligeable (0,5 % en 2023).

C'est en Seine-Saint-Denis que l'élevage d'ovins est dynamique : ce département est responsable de l'évolution haussière du cheptel (+ 51 têtes entre 2010 et 2023) et regroupe 87 % des ovins de Paris et de la proche couronne en 2023. Les effectifs restants sont dans les Hauts-de-Seine, où le développement, parti de rien en

Graphique 11

Évolution des effectifs de bovins, d'ovins et de caprins présents sur le territoire de Paris et de la proche couronne



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle 2010-2023

2010, est plus lent (+ 9 têtes en 13 ans).

En 2023, le cheptel d'ovins est composé quasi exclusivement de femelles reproductrices, pour 51 % des brebis mères et pour 46 % des agnelles, exclusivement de races à viande, que complètent 3 % d'autres ovins, y compris des béliers. Ces petits ruminants sont principalement détenus dans des fermes pédagogiques, dans lesquelles sont parfois aussi présents bovins et caprins et qui sont souvent sans production, et/ou pour des activités d'écopâturage permanent ou ponctuel.

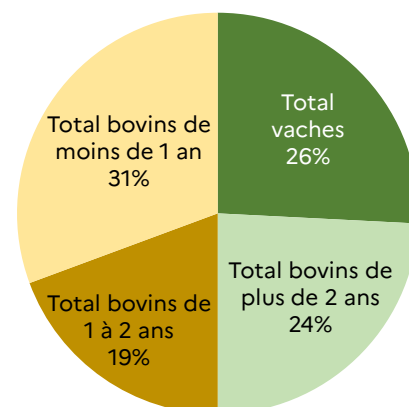
D'après les données de la BDNI sur laquelle se base la SAA, il y a 62 **bovins** à Paris et sur la proche couronne en 2023. Ce troupeau regroupe 0,3 % des bovins franciliens. L'évolution de ce cheptel est globalement orientée à la baisse depuis 2010, année où le nombre total de bovins dépassaient les 90 têtes. Mais c'est surtout à partir de 2015 que le repli se confirme, les effectifs oscillant autour de 80 têtes lors des cinq précédentes années.

Comme pour les ovins, le cheptel de bovins se trouve majoritairement en Seine-Saint-Denis (73 %) puis dans le Val-de-Marne (27 %). En

2023, le cheptel de bovins est composé pour un quart de vaches (graphique 12), majoritairement des vaches allaitantes (87 % des effectifs de vaches). Les bovins de moins de 1 an comptent pour 31 % des effectifs : compte tenu de la dominante allaitante du cheptel de bovins de Paris et de la proche couronne, il s'agirait principalement de brouards, mâles ou femelles. Les bovins de 1 à 2 ans, surtout des génisses de races à viande pour le renouvellement ou la boucherie, représentent un cinquième des effectifs. Les bovins de plus de 2 ans sont des génisses de renouvellement

Graphique 12

Répartition des effectifs de bovins de Paris - proche couronne en 2023, par type de bovins



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle 2023

laitières ou allaitantes (60 %) et dans une moindre mesure des mâles (bœufs).

Le troupeau de **caprins** comporte 17 animaux en 2023 à Paris et sur la proche couronne. Il est stable depuis 2021, après une phase de croissance lente mais continue aux cours des dix années précédentes (+ 11 têtes). En 2023, les trois quarts des effectifs sont dans les Hauts-de-Seine, les 24 % restants se trouvant en Seine-Saint-Denis. Il s'agit d'un troupeau constitué pour 82 % de chèvres, c'est-à-dire de femelles ayant mis bas, et pour 18 % d'autres caprins hors chevrettes.

La densité d'équidés est particulièrement élevée à Paris et sur la proche couronne par rapport au reste de la région

D'après les estimations de l'IFCE, il y aurait en 2023 à Paris et sur la proche couronne environ 8 300 équidés, c'est-à-dire chevaux de selle, chevaux de trait, poneys, ânes confondus. Cette zone regroupe un peu plus d'un cinquième des effectifs totaux d'équidés de la région Île-de-France (21,6 %). Elle est ainsi marquée par une très haute densité d'équidés par rapport au reste de la région : 10,9 équidés au km², quand la moyenne de la grande couronne n'est que de 2,7 équidés au km² et la moyenne régionale à 3,2 équidés au km².

La grande majorité des équidés (82 %) sont situés dans le Val-de-Marne (*graphique 13*). Grâce aux établissements équestres situés dans le Bois de Vincennes et le Bois de Boulogne, ainsi que la Garde Républicaine, Paris héberge 12 % des équidés.

Les effectifs d'équidés de Paris et de la proche couronne sont globalement stables sur 5 ans (*graphique 14*). Ils diminuent de 300 têtes entre 2019 et 2023, avec un effectif minimal de 8 000 têtes enregistré en 2020.

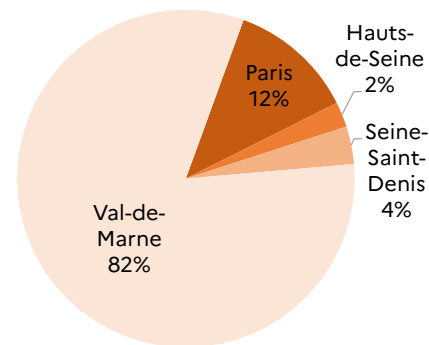
D'après les estimations faites par l'IFCE, la majorité des équidés sont

des chevaux : 48 % de chevaux de selle (soit de loisir ou de sport), 25 % de chevaux de course, 1 % de chevaux de trait. Les poneys, hébergés principalement dans les centres équestres, comptent pour 7 % des effectifs. À ces poneys « de race », c'est-à-dire dont les origines sont connues et appartenant à un stud-book (registre portant le nom, la généalogie et les performances des chevaux d'une race donnée) s'ajoute très probablement une grande partie des 13 % d'équidés d'origine non constatée. Enfin, les ânes représentent 5 % des équidés de Paris et de la proche couronne. Ces proportions ont peu varié depuis 2019, à l'exception notable des chevaux de selle, qui gagnent 3 points aux dépens des équidés d'origine non constatée.

L'importance de la filière équine tient surtout aux nombreux centres équestres localisés à Paris et sur la proche couronne

L'activité d'élevage d'équidés à Paris et sur la proche couronne se traduit en 2023 par la présence de 51 lieux d'élevage, c'est-à-dire sur lesquels sont déclarés au moins une naissance au cours de l'année. Ce chiffre varie beaucoup entre 2019 et 2023 : si le maximum est enregistré en 2023, il est deux fois plus faible en 2019 (25) et progresse entre ces deux dates. Il serait en baisse

Graphique 13
Répartition des effectifs d'équidés (chevaux, poneys, ânes) par département en 2023

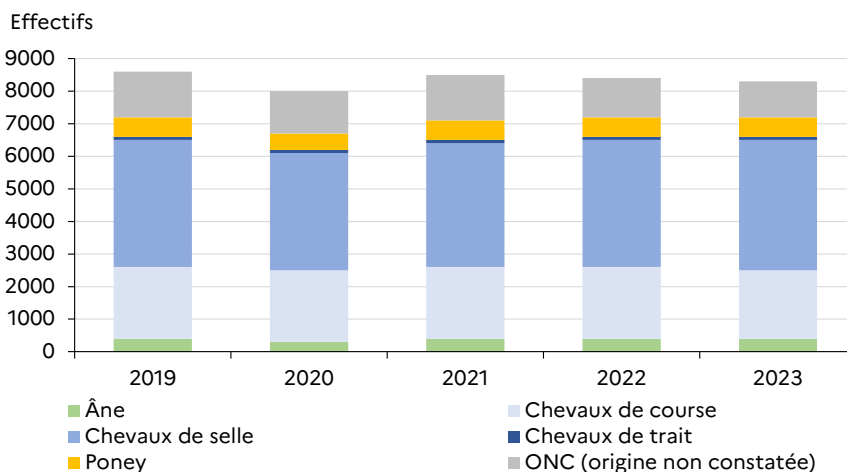


Source : IFCE

en 2024, avec seulement 33 lieux d'élevage à Paris et sur la proche couronne. Ces lieux d'élevage ont une activité relativement limitée : en 2023, 94 % d'entre eux ne déclarent qu'une ou deux naissances. Il peut par exemple s'agir de lieux d'élevage de particuliers, qui font reproduire leur jument ponctuellement sans avoir de souhait de faire un véritable élevage, ou de professionnels qui mènent une petite activité d'élevage en parallèle d'une autre activité, pas nécessairement dans la filière équine.

Le monde des courses hippiques est bien représenté à Paris et sur la proche couronne, avec pas moins de 4 hippodromes en activité, qui justifient la présence de chevaux de course sur ce territoire. Le principal

Graphique 14
Évolution des effectifs d'équidés de Paris et de la proche couronne de 2019 à 2023, par type d'équidés



Source : IFCE

hippodrome est celui de Vincennes (Val-de-Marne), appelé le « Temple du trot » et considéré comme une référence dans le monde des courses de trot. Les hippodromes de Saint-Cloud (Hauts-de-Seine), Auteuil (Paris) et Longchamp (Paris) complètent l'activité. Ces quatre hippodromes rassemblent un total de 252 réunions (séries de courses ayant dans un même lieu sur un seul jour) en 2023, dont 62 % se déroulent sur l'hippodrome de Vincennes. D'après France Galop et la Société d'encouragement de l'élevage du cheval français (SECF), il y a 645 chevaux de course à l'entraînement en 2023, uniquement des chevaux de course de trot et uniquement dans le Val-de-Marne. Ces effectifs sont en net repli sur cinq ans (- 45 % des effectifs par rapport à 2019).

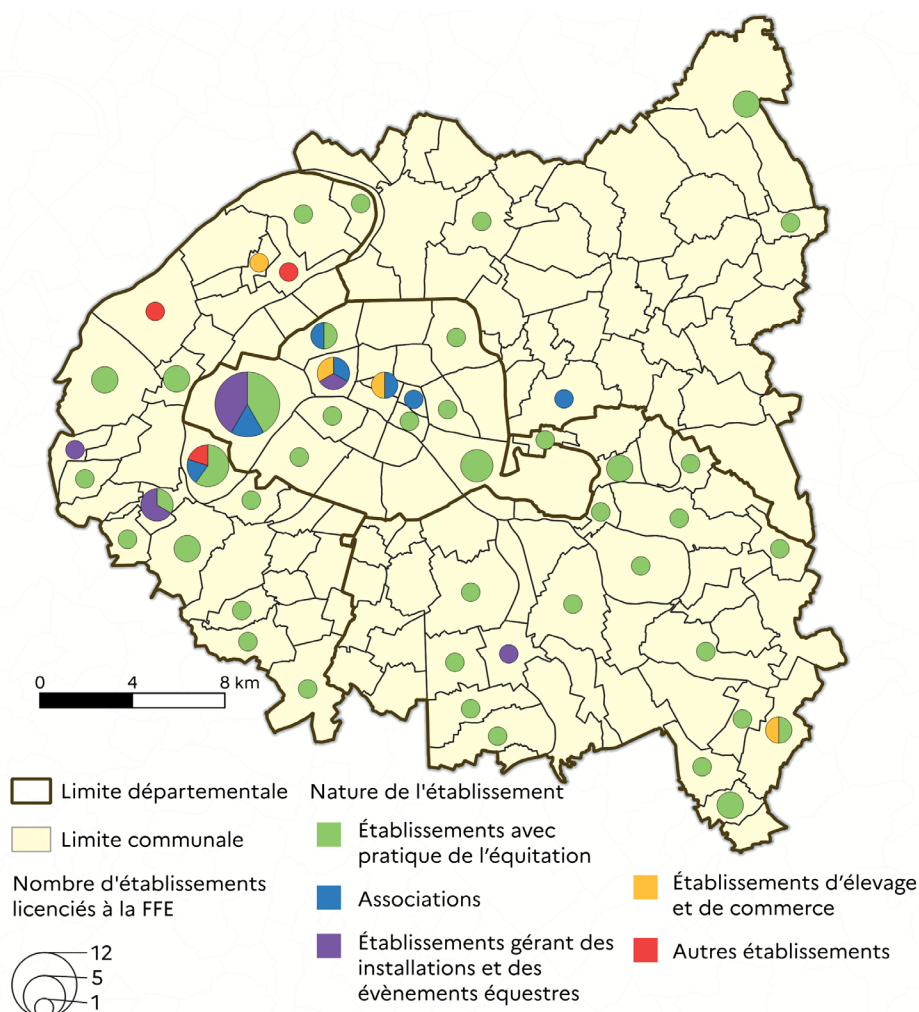
Acquis en 1962 par la SECF, le Domaine de Grosbois, dans le Val-de-Marne et proche de l'hippodrome de Vincennes, est un des grands centres d'entraînement du trotteur français en France. Il peut accueillir jusqu'à 1 500 chevaux pendant le meeting d'hiver et plus de 80 entraîneurs y vivent et y travaillent tous les jours. Ce domaine est également un grand centre de formation aux métiers des courses hippiques, en formation initiale scolaire ou par apprentissage.

La principale activité équestre à Paris et sur la proche couronne est l'équitation de sport et de loisirs, pratiquée dans les établissements équestres. Ceux-ci sont identifiables grâce à l'annuaire de la Fédération française d'équitation (FFE), qui ne recense toutefois que ses adhérents.

Il s'agit en grande majorité d'établissements équestres mais d'autres types de structures peuvent être adhérents à la FFE. Ainsi, parmi les 80 structures recensées à Paris et sur la proche couronne, 69 % sont effectivement des établissements avec une pratique de l'équitation donc au sein desquels il y a des équidés, chevaux et/ou poneys (*graphique 15*). Cela représente 55 établissements, la plupart étant des écoles d'équitation (82 % soit 45 établissements), complétées par quelques écoles militaires (Garde Républicaine par exemple), écuries de propriétaires et centre de tourisme équestre. Ces établissements avec pratique de l'équitation sont localisés un peu partout sur le territoire de Paris et de la proche couronne (*carte 7*).

Carte 7

Les établissements licenciés à la Fédération française d'équitation en 2023 sur Paris et la proche couronne



Source : DRIAIF Île-de-France (SRISE) d'après Fédération française d'équitation, BD CARTO® IGN

Parmi les autres établissements adhérents à la FFE, il y a des lieux d'élevage et/ou de commerce (5 %), des associations (sportives, de soutien à la filière... 10 %), des établissements gérant des installations et/ou des événements équestres (12 %), ou d'autres types d'entités (4 %). À l'exception peut-être des lieux d'élevage, ces établissements ne disposent *a priori* pas d'équidés sur leur lieu de siège. C'est à Paris qu'est localisée la plus grande part (35 %) des établissements adhérents à la FFE, notamment la majorité des établissements autres qu'avec pratique de l'équitation, ces dernières n'étant pour autant pas absentes de la capitale. Les Hauts-de-Seine regroupent 31 % des établissements et le Val-de-Marne, 28 %.

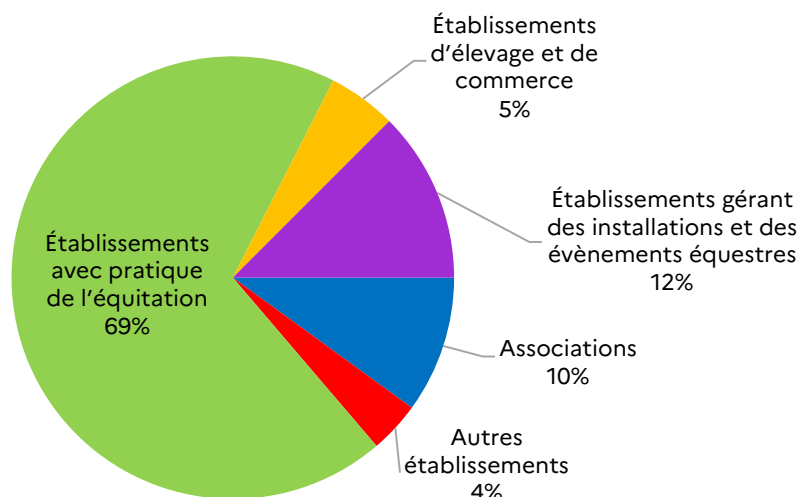
Plus de 600 apiculteurs ont des ruches sur des communes de Paris ou de la proche couronne

D'après les données de TéléRuchers, 606 apiculteurs ont au moins une ruche sur une commune de Paris ou de la proche couronne en 2024. La moitié de ces apiculteurs sont des particuliers, l'autre moitié sont des structures, principalement avec numéro Siret (*graphique 16*). Ces structures avec un numéro Siret, 44 % des effectifs, sont les seules pouvant commercialiser leur production, la détention d'un Siret étant une condition indispensable pour pouvoir faire de la vente.

La majorité des apiculteurs ayant au moins une ruche à Paris ou sur la proche couronne sont de petits apiculteurs : en effet, 36 % d'entre eux possèdent 3 colonies ou moins et 54 % ont 5 colonies ou moins (*graphique 17*). Ce constat paraît cohérent avec la proportion de particuliers dans la population des apiculteurs. 80 % des apiculteurs ont au maximum 16 colonies et 93 %, au moins 52 colonies. Une petite part des apiculteurs sont propriétaires de ou détiennent plusieurs centaines de colonies. Ces informations ne

Graphique 15

Répartition des établissements adhérents à la Fédération française d'équitation en 2023 selon leur type d'activité



Source : Srise Île-de-France d'après Fédération française d'équitation

signifient toutefois pas que toutes les colonies sont localisées à Paris ou sur la proche couronne, simplement qu'une structure en a au moins une sur cette zone. Les données de TéléRuchers ne permettent en effet pas de savoir combien de colonies sont localisées sur un territoire donné.

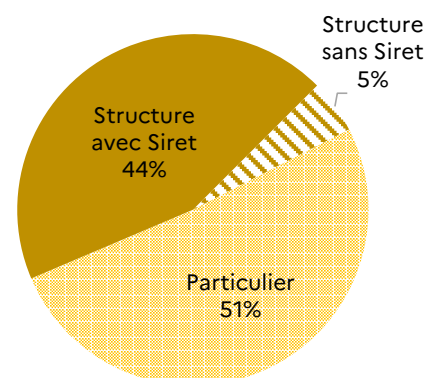
Les ruches de ces apiculteurs sont localisées dans la quasi-totalité des communes de Paris et de la proche couronne, à quelques exceptions près (*carte 8*). De 1 à 25 apiculteurs ont des ruches sur ces communes, ce qui signifie qu'il y a, selon les communes, de 1 à 25 ruches au minimum en place. Seules 9 des 139 communes concernées (soit 6 %) accueillent les ruches d'un unique apiculteur. Dans 42 % des communes, de 2 à 5 apiculteurs ont au moins une ruche. Et 9 % des communes sont particulièrement « peuplées » puisque de 15 à 25 apiculteurs y ont au moins une ruche. Les communes regroupant le moins d'apiculteurs sont situées plutôt en périphérie est et sud-est de la zone, plus précisément au nord-est de la Seine-Saint-Denis et au sud du Val-de-Marne.

Moins de la moitié des 606 apiculteurs identifiés vendent leur production. Cette population

pourrait être considérée comme celle des apiculteurs « professionnels ». Elle rassemblerait alors 266 apiculteurs professionnels ayant au moins une ruche à Paris ou sur la proche couronne. Toutefois, il est également possible de définir les « professionnels » comme les apiculteurs ayant au moins 50 ruches (définition du recensement agricole). Dans ce cas, il y aurait seulement 46 apiculteurs professionnels ayant au moins une ruche à Paris ou sur la proche couronne, soit 7,6 % des effectifs totaux d'apiculteurs.

Graphique 16

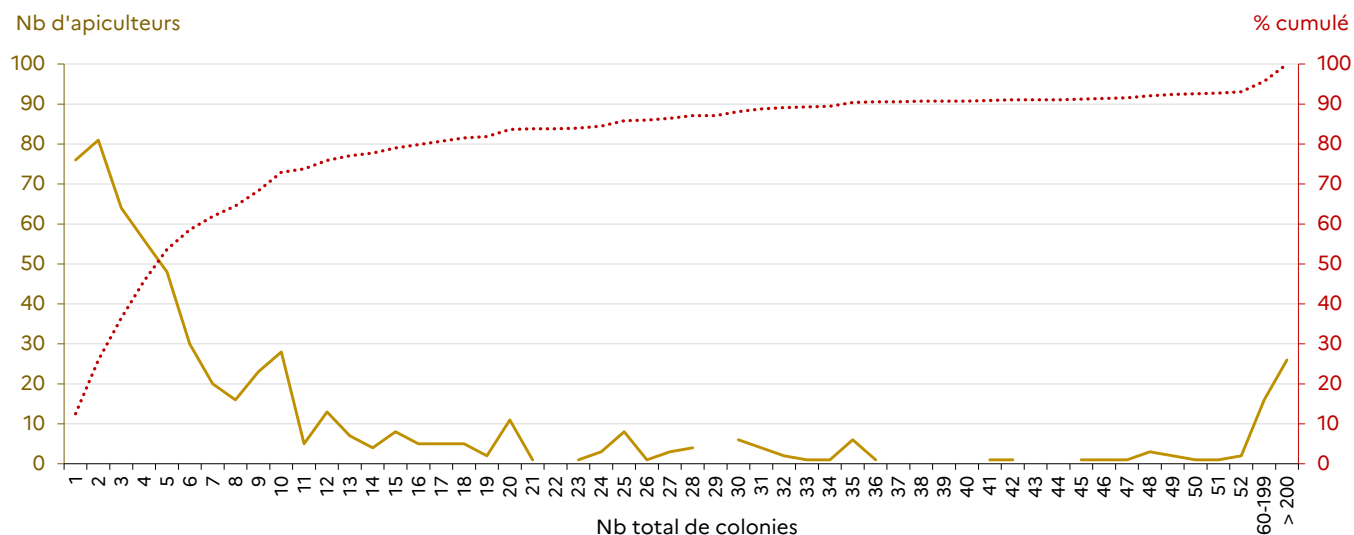
Répartition des apiculteurs ayant au moins une ruche sur une commune de Paris ou de la proche couronne en 2024 selon leur statut



Source : TéléRuchers - DGAL

Graphique 17

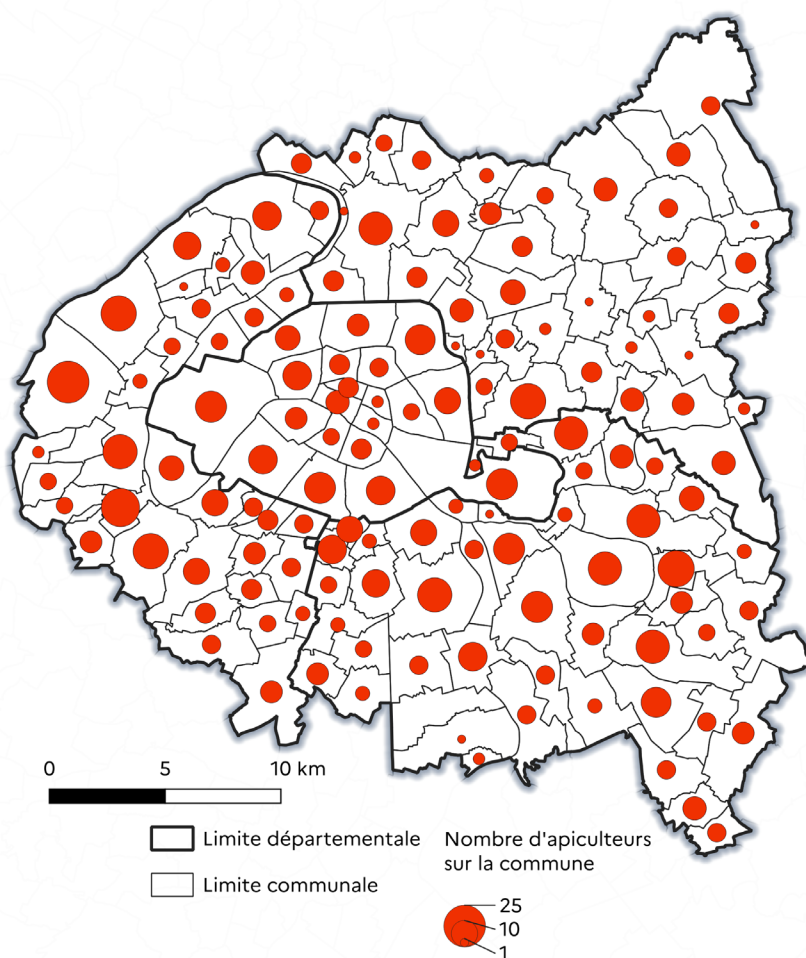
Répartition des apiculteurs ayant au moins une ruche sur une commune de Paris ou de la proche couronne en 2024 selon le nombre total de colonies détenues



Source : TéléRuchers - DGAL

Carte 8

Nombre d'apiculteurs ayant au moins une colonie par commune de Paris et de la proche couronne en 2024



Source : DRIAAF Île-de-France (SRISE) d'après TéléRuchers 2024, BD CARTO® IGN

5 L'AGRICULTURE URBAINE

L'agriculture urbaine rassemble toutes les pratiques agricoles et jardinées qui ont lieu en ville ou autour des villes et qui établissent avec elles des liens fonctionnels forts essentiels au bien-être des citoyens : fourniture d'aliments, le plus souvent en circuits courts, renforcement des liens sociaux, création d'espaces verts, services éducatifs, services environnementaux. Elle est caractérisée par la diversité de ses systèmes de production et de ses liens avec la ville. Elle s'adapte à tous les supports urbains : sols, toits, murs, sous-sols...

Elle se décompose entre agriculture urbaine non professionnelle, qui comprend les jardins et potagers collectifs ainsi que les jardins et poulaillers privés, et agriculture urbaine professionnelle, qui regroupe les fermes urbaines spécialisées et participatives ainsi que les fermes périurbaines en circuits courts (schéma 1). Le suivi de ces activités en Île-de-France est assuré par l'Institut Paris Région (IPR) et l'Association française de

l'agriculture urbaine (AFAUP) via leur observatoire de l'agriculture urbaine et des jardins collectifs. Les analyses présentées dans cette partie sont faites à partir des chiffres traités et transmis par l'IPR.

L'agriculture urbaine non professionnelle est représentée par 558 jardins et potagers collectifs¹ à Paris et sur la proche couronne

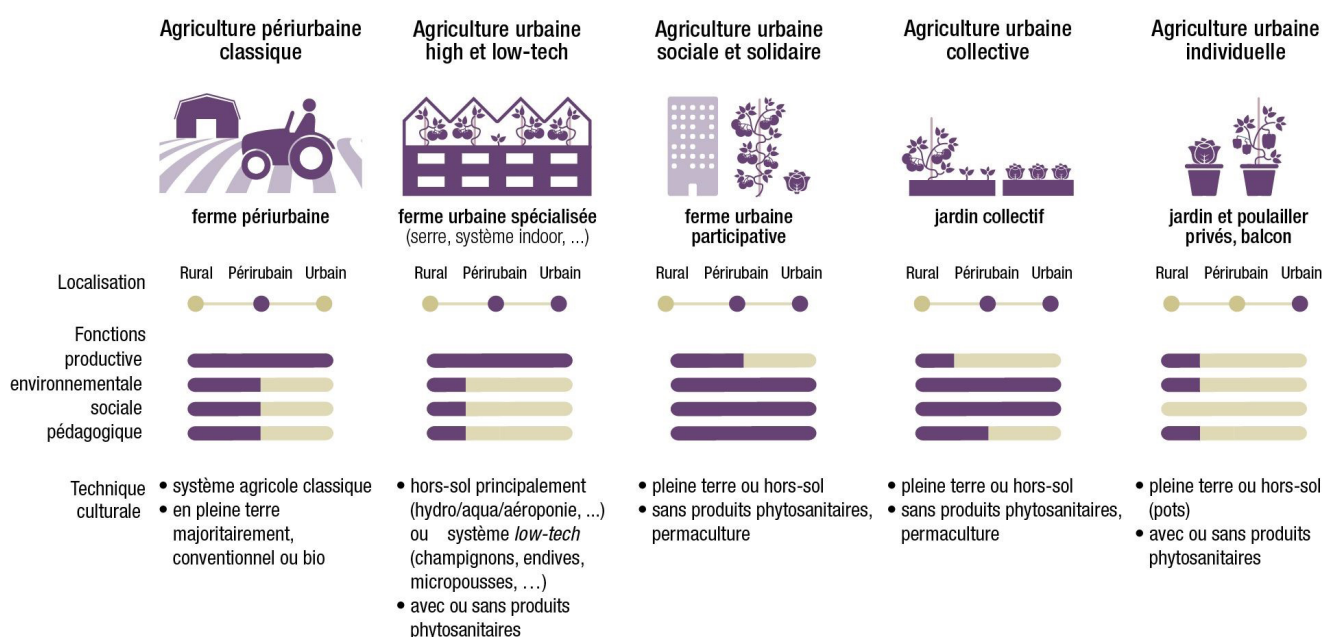
Les jardins et potagers collectifs sont des espaces jardinés par un groupe d'individus amateurs (voisins, écoles, associations, entreprises, familles...) qui s'organisent pour produire des denrées alimentaires et autres végétaux. Les productions sont destinées au don, au partage ou à l'autoconsommation. Ces jardins et potagers peuvent être familiaux, partagés, d'insertion, pédagogiques, thérapeutiques.

En 2020, dernière année de mise à jour des données sur l'agriculture

urbaine non professionnelle, la zone de Paris et de la proche couronne compte 558 jardins et potagers collectifs, répartis de façon relativement homogène entre les quatre départements : 21 % dans les Hauts-de-Seine, 23 % dans le Val-de-Marne quand Paris et la Seine-Saint-Denis regroupent chacun 28 % des jardins collectifs. Toutefois, Paris se distingue par le type de jardins, à 94 % des jardins dits « partagés », c'est-à-dire conçus, construits et cultivés collectivement par les habitants (graphique 18). La capitale concentre ainsi la moitié des jardins partagés de Paris et de la proche couronne, implantés principalement dans la moitié est de la ville (carte 9). Dans les départements de la proche couronne, ces jardins partagés comptent pour 47 % (en Hauts-de-Seine) à 23 % (dans le Val-de-Marne) des jardins collectifs. Les jardins familiaux y sont plus répandus : les parcelles sont attribuées à des particuliers qui y jardinent pour leur propre consommation.

Schéma 1

Typologie de l'agriculture urbaine : des formes différentes, des fonctions communes



© L'INSTITUT PARIS REGION, 2024 / Sources : AFAUP, Ademe, AgroParisTech, ARB ÎdF, L'Institut Paris Region

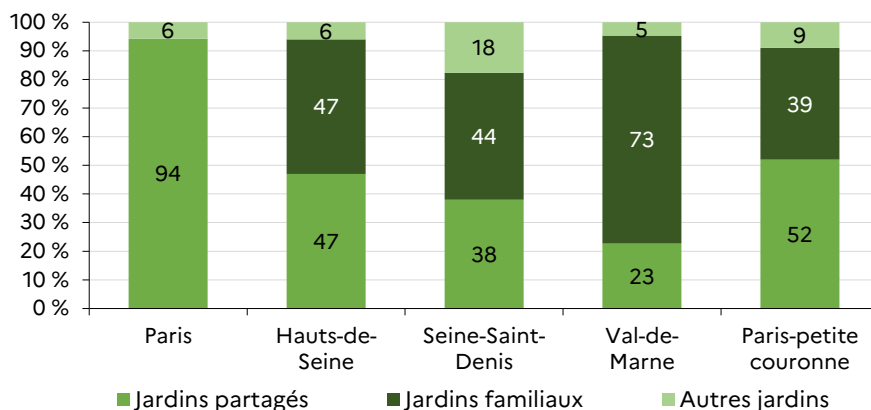
¹ Les jardins et poulaillers individuels ne sont pas traités dans cette partie.

La part des autres jardins (d'insertion, thérapeutiques...) est plus restreinte, sauf en Seine-Saint-Denis où elle atteint 18 %.

À l'échelle de l'ensemble de la zone, si les jardins partagés représentent 52 % des jardins collectifs, ils ne couvrent que 8 % de l'ensemble de la surface totale, qui s'élève à 226,7 ha. Les jardins partagés ont une surface moyenne près de 14 fois plus faible que les jardins familiaux : les premiers couvrent en moyenne 633 m² contre 8 746 m² pour les seconds, qui sont toutefois découpés en de nombreuses parcelles attribuées à différentes familles. Quel que soit le département de la proche couronne, la surface moyenne des jardins partagés est toujours inférieure à celle des jardins familiaux ; mais la surface varie en fonction du département, avec des jardins en moyenne plus grands dans le Val-de-Marne (8 611 m²) qu'en Seine-Saint-Denis (5 155 m²), où ils sont plus grands qu'en Hauts-

Graphique 18

Répartition des jardins collectifs en fonction du type de jardin, par département



Source : Institut Paris Région - BD Jardins collectifs 2020

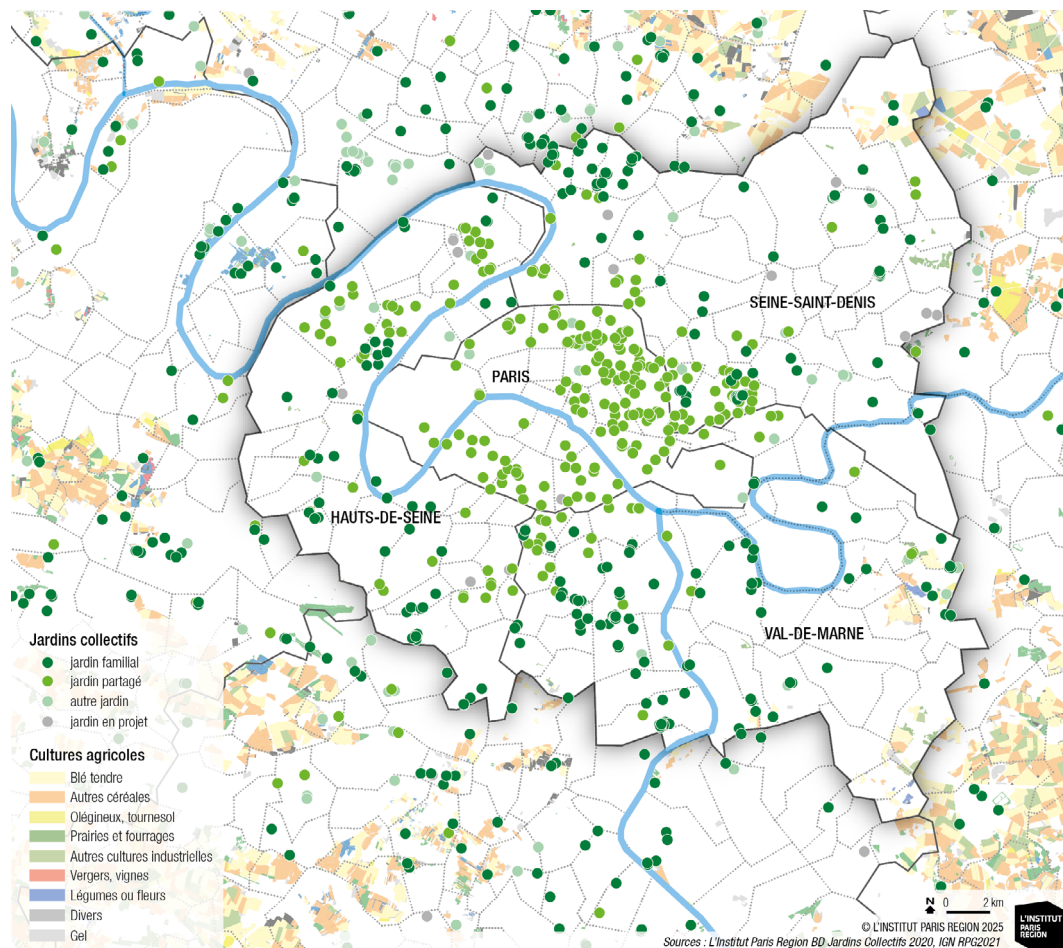
de-Seine (2 467 m²) (*graphique 19*). Les surfaces sont plus petites à Paris, en moyenne de 398 m², sachant qu'il n'y a pas de jardins familiaux dans la capitale.

Parce que la part des jardins familiaux y est plus importante et parce que la surface moyenne des jardins y est plus étendue, le

Val-de-Marne est le département de Paris et de la proche couronne qui regroupe la plus grande surface de jardins collectifs (48 %), devant la Seine-Saint-Denis (36 %) et les Hauts-de-Seine (13 %). Avec ses petits jardins, Paris ne représente que 3 % de la surface totale en jardins collectifs de la zone.

Carte 9

Agriculture urbaine : les jardins collectifs en 2020



L'agriculture urbaine professionnelle de Paris et de la proche couronne regroupe 270 fermes urbaines² dont les deux tiers sont situées dans la capitale

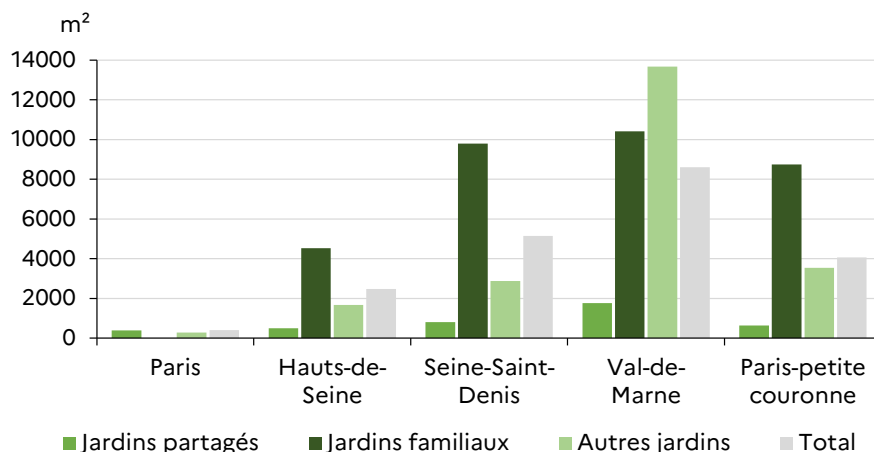
L'agriculture urbaine professionnelle se distingue entre fermes urbaines participatives et fermes urbaines spécialisées, selon l'origine des revenus. Les fermes urbaines participatives proposent une diversité d'activités (production, ateliers, événements culturels, restauration, visites...) et ont des revenus générés par la vente de produits agricoles inférieurs à 50 % du chiffre d'affaires. Les fermes urbaines spécialisées ont pour activité principale la production agricole, qui génère plus de 50 % de leurs revenus. Par rapport aux fermes urbaines participatives, elles proposent peu ou pas d'activités ouvertes au public.

En 2025, il y a à Paris et sur la proche couronne 270 fermes urbaines, dont les deux tiers (67 %) sont des fermes urbaines participatives. Comme pour les jardins collectifs, la concentration des fermes urbaines est forte à Paris et sur la proche couronne, ces 270 unités représentant 88 % du nombre total de fermes urbaines professionnelles de la région Île-de-France. C'est plus spécifiquement à Paris que se trouve la majorité de ces fermes : 64 % des fermes urbaines participatives et 65 % des fermes urbaines spécialisées (*graphique 20*) de la zone étudiée (Paris et proche couronne). Ces fermes sont localisées dans l'ensemble de la capitale avec une concentration plus élevée dans la moitié est (*carte 10*). La Seine-Saint-Denis regroupe 17 % des fermes urbaines et les Hauts-de-Seine, 13 %. Le Val-de-Marne ne compte que 5 % des fermes urbaines.

Différents statuts se côtoient au sein des fermes urbaines de Paris et de la proche couronne : des entreprises, des associations, des collectivités territoriales. Les

Graphique 19

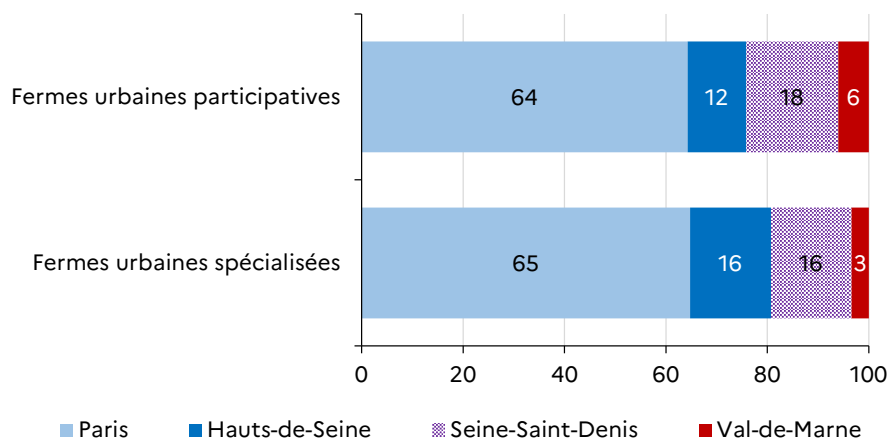
Surface moyenne des jardins, en fonction du type de jardin et par département



Source : Institut Paris Région - BD Jardins collectifs 2020

Graphique 20

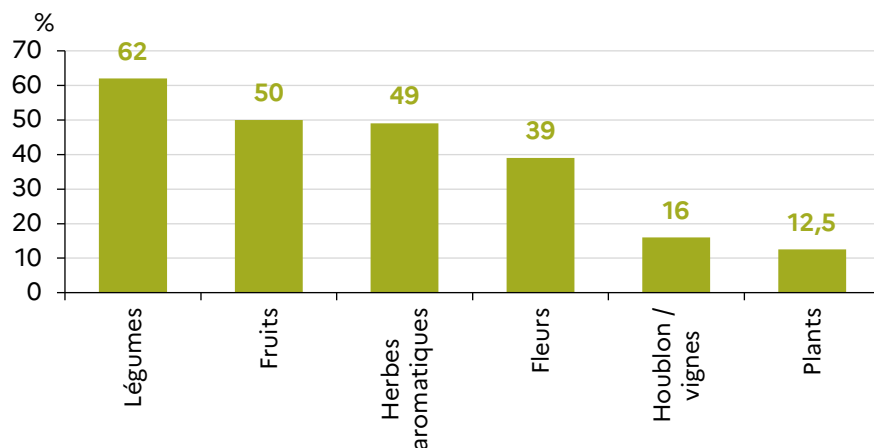
Répartition des fermes urbaines de Paris et de la proche couronne par département



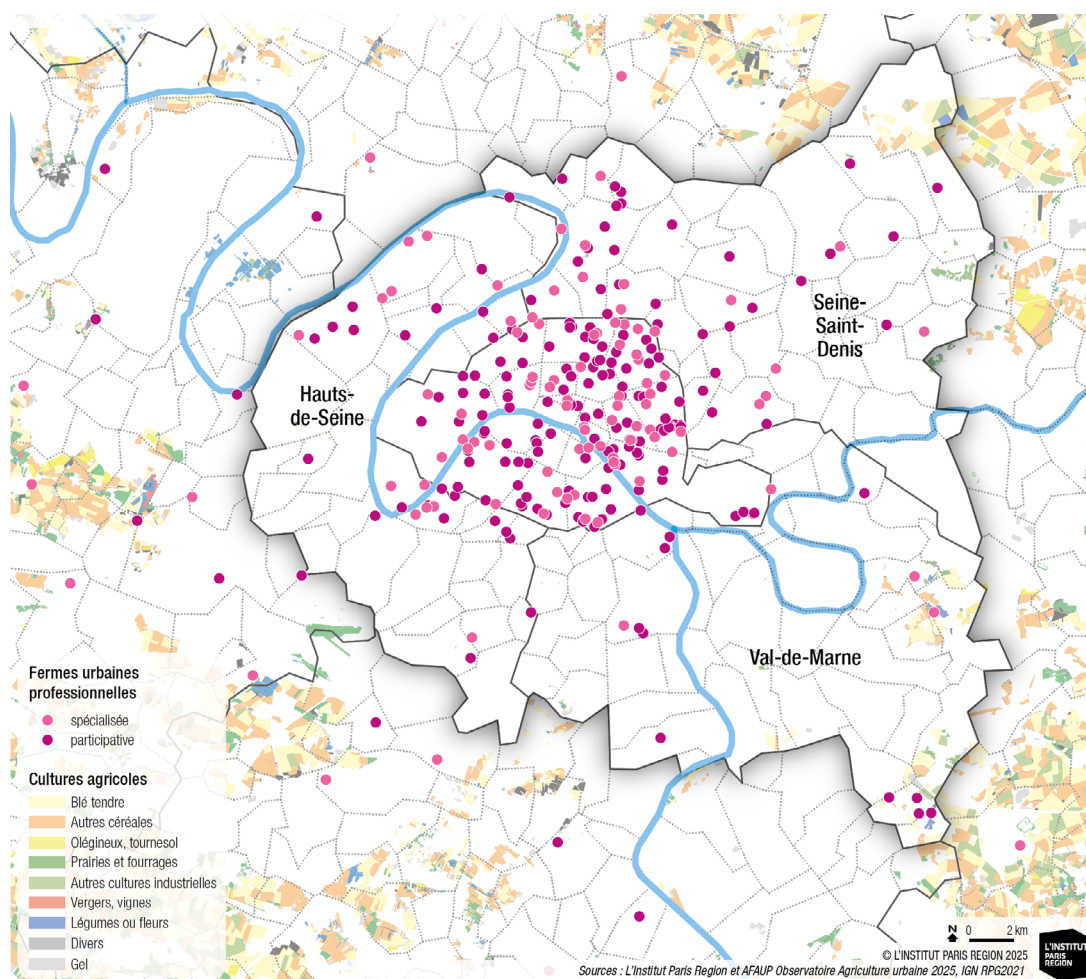
Source : Institut Paris Région et AFAUP - Observatoire agriculture urbaine 2025

Graphique 21

Types de productions rencontrés dans les fermes urbaines en 2025



Champ : fermes urbaines de Paris et de la proche couronne, taux de réponse de 50 %.
Source : Institut Paris Région et AFAUP - Observatoire agriculture urbaine 2025



activités de ces fermes sont variées également. En plus de leur activité de production, les fermes urbaines participatives déclarent quasiment toutes une activité d'animation (97 %, pour un taux de réponse de 50 %) et, pour un tiers, une activité de formation (31 %). Un peu moins d'un cinquième des fermes urbaines participatives font du compost (19 %). La production est la seule activité d'une grande partie des fermes urbaines spécialisées : moins de la moitié indiquent avoir une activité de formation (44 %, pour un taux de réponse de 49 %) et seulement 7 % font du compost, de la vente sur place et/ou de la transformation.

Les productions les plus répandues dans les fermes urbaines

(participatives et spécialisées cumulées) de Paris et de la proche couronne sont les cultures spécialisées (*graphique 21*) : les légumes tout d'abord pour un peu plus de 6 fermes sur 10 (taux de réponse de 50 %), les fruits et les herbes aromatiques ensuite, ainsi que les fleurs. D'autres productions sont présentes, mais moins pratiquées, comme le houblon et les vignes ou la culture de plants.

Les techniques de production sont très diversifiées. Un peu moins de la moitié des fermes urbaines (participatives et spécialisées cumulées) cultivent en bacs ou en pots (49 %, pour un taux de réponse de 75 %). La culture en pleine terre est pratiquée dans 29 % des fermes urbaines quand 20 % travaillent

en couche de terre sur surface imperméable. D'autres techniques sont plus rares : l'hydroponie (14 % - culture de plantes réalisée sur un substrat neutre et inerte irrigué d'un courant de solution qui apporte des sels minéraux et des nutriments essentiels à la plante) mais aussi l'aéroponie (mode de culture hors-sol sans substrat, la plante étant alimentée avec une solution nutritive pulvérisée sur les racines à un rythme régulier), l'aquaponie (système de production qui unit la culture de plantes et l'élevage de poissons) et d'autres techniques.

6 L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Grâce au croisement de la liste des exploitations ayant leur site de production à Paris et sur la proche couronne établie et partagée par le GAB Île-de-France et la base de l'Agence Bio fournissant des données de localisation, surfaces et activités, 36 exploitations sont identifiées. À ce total s'ajoutent 3 exploitations qui ne sont pas recensées dans les données de l'Agence Bio mais qui sont connues grâce au GAB Île-de-France, avec leurs surfaces, activités et département de localisation. Ces 3 exploitations sont prises en compte dans les analyses, hors cartographie faute d'informations pour pouvoir les localiser à l'échelle de la commune.

Cette double source de données semble plus complète que le recensement agricole, tout d'abord parce qu'elle concerne l'année 2023, ensuite parce que le recensement agricole établit un seuil de surface (0,2 ha minimum) pour la sélection des exploitations enquêtées. Or, une part non négligeable des exploitations en agriculture biologique à Paris et sur la proche couronne est en-dessous de ce seuil.

Un poids de l'agriculture biologique marqué à Paris et sur la proche couronne par rapport aux autres départements franciliens

Il y a en 2023 39 exploitations biologiques dont le site de production est localisé à Paris ou sur la proche couronne, soit 5,8 % des exploitations biologiques d'Île-de-France. Ces exploitations cumulent une surface agricole totale de 156,92 ha. Les exploitations biologiques sont donc de petites exploitations, d'un point de vue surfaces, par rapport à l'ensemble des exploitations de Paris et de la proche couronne (22,1 ha, cf. partie 3). Leur SAU

moyenne est égale à 4,34 ha. Toutefois, en proportion, Paris et la proche couronne est le premier espace agricole en ce qui concerne la représentation du mode de production biologique en Île-de-France pour le nombre d'exploitations et le deuxième pour les surfaces.

Les exploitations biologiques sont dispersées dans les quatre départements étudiés, avec néanmoins une concentration observable dans le sud du Val-de-Marne (*carte 11*), département qui regroupe 45 % des exploitations (*graphique 22*). Environ un quart des exploitations ont leur site de production en Seine-Saint-Denis quand Paris en accueille 13 %, soit 5 exploitations. La surface totale associée à ces exploitations parisiennes est inférieure à 1 % de la SAU totale des exploitations biologiques de Paris et de la proche couronne, la surface moyenne de ces exploitations étant de 0,24 ha. La taille limitée de ces surfaces tient au manque de disponibilités de terres agricoles sur ce territoire et aux spécialités des exploitations (à moins que celles-ci ne découlent justement du manque de surface) : toutes sont spécialisées en productions végétales, horticulture

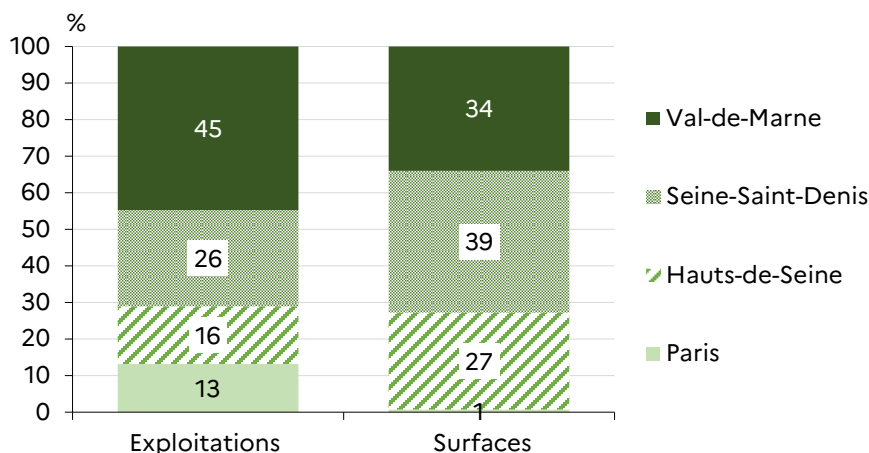
(1 exploitation), maraîchage (3) et arboriculture (1).

Les plus grandes exploitations biologiques sont localisées dans les Hauts-de-Seine (6,90 ha en moyenne) et la Seine-Saint-Denis (6,04 ha en moyenne). La surface moyenne des exploitations biologiques du Val-de-Marne est deux fois plus faible (3,13 ha), ce département ne cumulant « que » 34 % de la SAU biologique totale. Quatre exploitations sont sans SAU (dont 3 ont une activité apicole) tandis que 6 autres ont une SAU inférieure au seuil de 0,2 ha du recensement agricole et n'ont qu'une activité végétale.

L'activité végétale est celle qui est la plus répandue parmi les exploitations biologiques de Paris et de la proche couronne : elle concerne 33 exploitations (dont 2 n'ont pas pu être localisées sur la carte). Trois exploitations mixent cette production végétale avec une production animale ; elles sont concentrées dans deux communes du sud du Val-de-Marne. Enfin, 3 exploitations sont spécialisées sur une activité animale (dont 1 n'est pas présentée sur la carte) : il s'agit des 3 exploitations apicoles.

Graphique 22

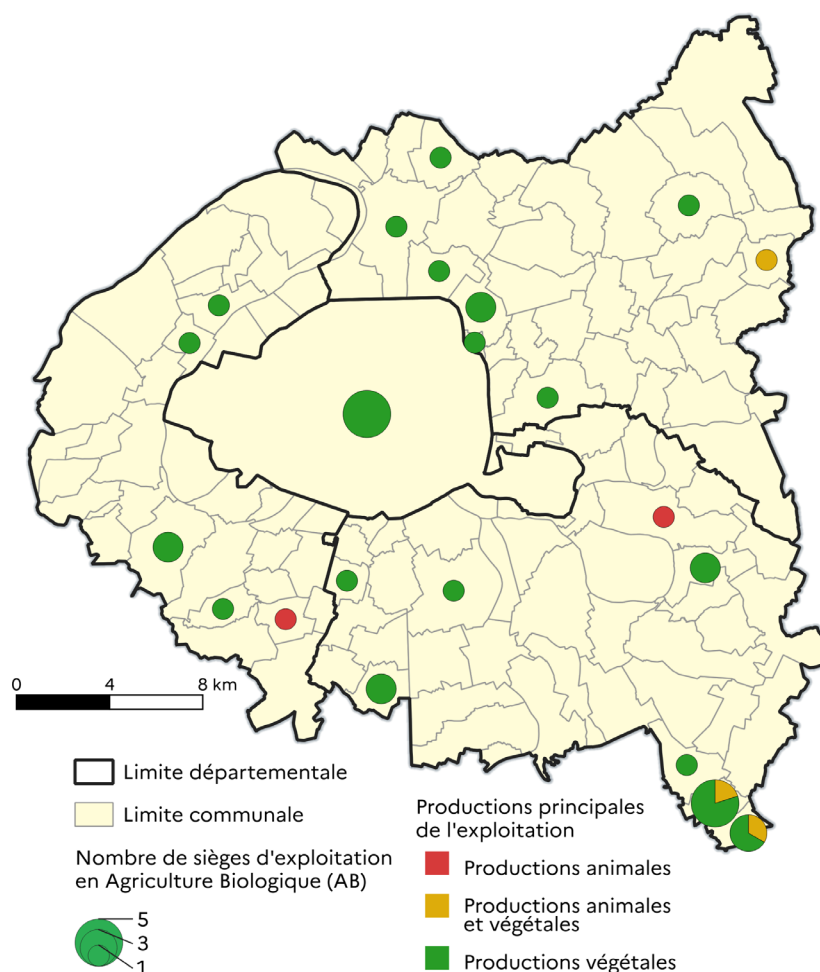
Répartition des exploitations biologiques et des surfaces biologiques par département



Source : DRIAAF Île-de-France (SRISE) d'après GAB Île-de-France, Agence Bio

Carte 11

Localisation des exploitations en agriculture biologique en 2023, en fonction de leur activité



Source : DRIAAF Île-de-France (SRISE) d'après GAB Île-de-France, Agence Bio, BD CARTO® IGN

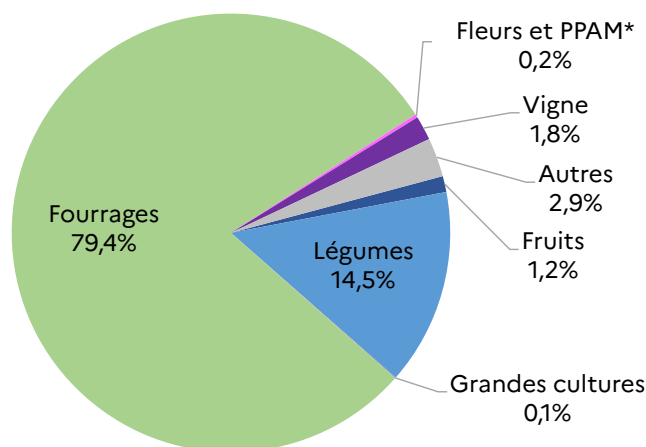
Quelques grandes exploitations détiennent la majorité des surfaces biologiques, principalement de fourrages

Les surfaces en fourrages représentent la majeure partie des 156,92 ha de SAU biologique de Paris et de la proche couronne (*graphique 23*). Elles comprennent principalement des prairies permanentes (47 % de la SAU) et des prairies temporaires (29 % de la SAU). Si 10 exploitations ont des surfaces en fourrages (*graphique 24*), 3 exploitations détiennent 91 % de ces cultures.

Les surfaces en légumes complètent la SAU. Les 14 % de surfaces en légumes sont détenues par 22 exploitations, la surface moyenne par exploitation étant donc faible

Graphique 23

Répartition des surfaces biologiques de Paris et de la proche couronne en 2023



* Plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

Source : DRIAAF Île-de-France (SRISE) d'après GAB Île-de-France, Agence Bio

(1,03 ha). La production de légumes est la production prépondérante à Paris et sur la proche couronne en ce qui concerne le nombre d'exploitations, ce qui est cohérent avec les données du recensement

agricole. Ainsi, en bio comme en conventionnel, la zone de Paris et de la proche couronne se distingue sur les productions des exploitations agricoles du reste de la région, où les grandes cultures dominent.

Les 6 % de surfaces restantes se partagent entre les vignes, les vergers, l'horticulture et les plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) et les autres productions végétales (dont les grandes cultures). Ces surfaces moyennes par exploitation sont également très faibles : par exemple, s'il y a presque autant d'exploitations faisant de l'arboriculture que des fourrages, la surface moyenne du verger en agriculture biologique est de 0,2 ha.

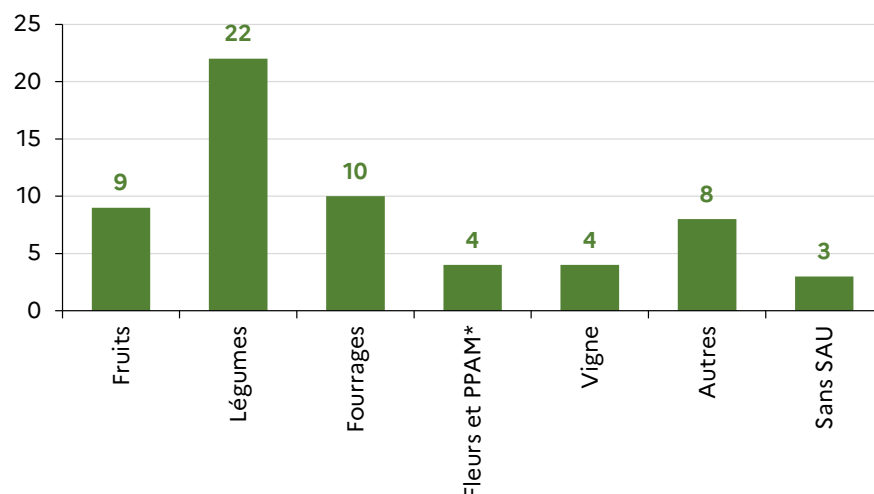
À l'échelle de la parcelle, une localisation en bordure de la Seine-et-Marne principalement

Les données du registre parcellaire graphique (RPG) permettent de localiser à la parcelle les surfaces en agriculture biologique. Cette source présente toutefois quelques limites : les données ne sont pas exhaustives (par rapport à celles de l'Agence Bio) car seules sont prises en compte celles des agriculteurs déposant un dossier de demande d'aides de la PAC. De plus, si elles sont localisées dans la zone étudiée, les parcelles peuvent être détenues par des exploitations dont le site de production est hors de Paris et de la proche couronne. Néanmoins, dans le cas des parcelles en agriculture biologique localisées à Paris et sur la proche couronne, toutes sont rattachées à une exploitation située également dans la zone.

Les parcelles identifiées sont situées dans deux départements : la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne et plus particulièrement en périphérie est de ces départements, c'est-à-dire dans la zone limitrophe de la Seine-et-Marne (carte 12).

Graphique 24

Nombre d'exploitations ayant chaque type de production végétale



* Plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

Source : DRIAAF Île-de-France (SRISE) d'après GAB Île-de-France, Agence Bio

Ces surfaces en bio couvrent 105,438 ha et sont exploitées par 11 exploitations. Elles représentent 67 % de la surface totale en bio de la zone. Compte tenu des profils des demandeurs d'aides PAC, ces surfaces doivent comprendre celles en fourrages principalement, plus que les surfaces en fleurs, vignes, légumes ou fruits.

Une augmentation continue du nombre d'exploitations engagées en agriculture biologique depuis 2010

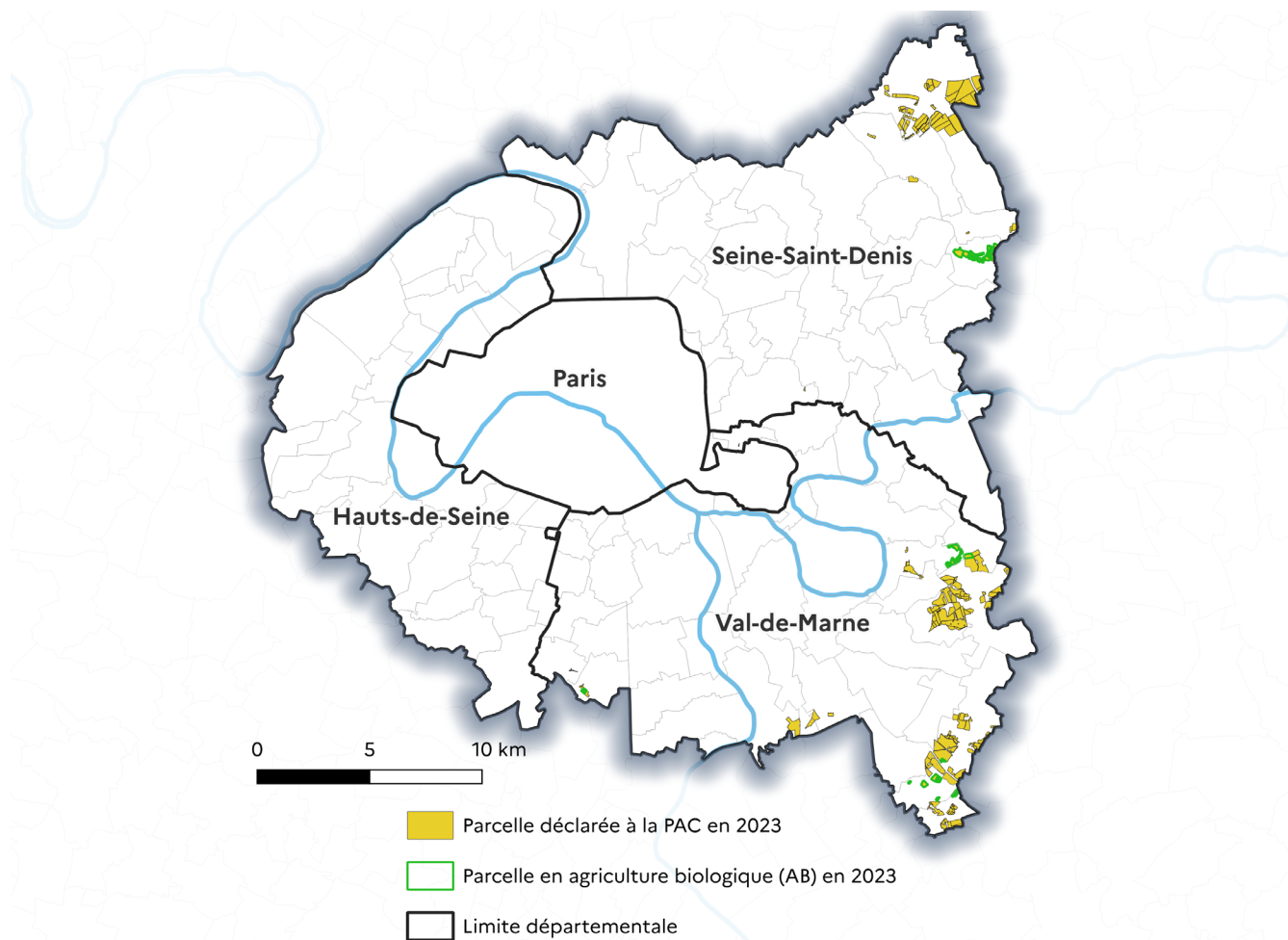
En 15 ans, le nombre d'exploitations en agriculture biologique a connu un essor notable, passant de 3 à 39 unités (graphique 25). Le rythme de croissance n'a pas été uniforme sur la période 2008 – 2023. Les plus fortes hausses sont constatées entre 2009 et 2010 (+ 5 exploitations) puis de 2017 à 2020, avec de 3 à 7 « nouvelles » exploitations chaque

année (c'est-à-dire en bilan positif des nouveaux moins des arrêts). La croissance est plus lente depuis 2021, avec 2 nouvelles exploitations par an.

La part des exploitations biologiques de Paris et de la proche couronne dans le total francilien progresse aussi entre 2008 et 2023, passant de 3,5 % à 5,8 %. L'augmentation du nombre d'exploitations biologiques a donc été plus rapide à Paris et sur la proche couronne que dans le reste de la région. Toutefois, la hausse concerne plus particulièrement la période de 2009 – 2017, année où le ratio atteint un pic à 6,5 %. Depuis 2017, la part de Paris et de la proche couronne dans le total régional régresse, témoignant d'un ralentissement des conversions dans cette zone et/ou d'arrêts plus importants qu'en grande couronne.

Carte 12

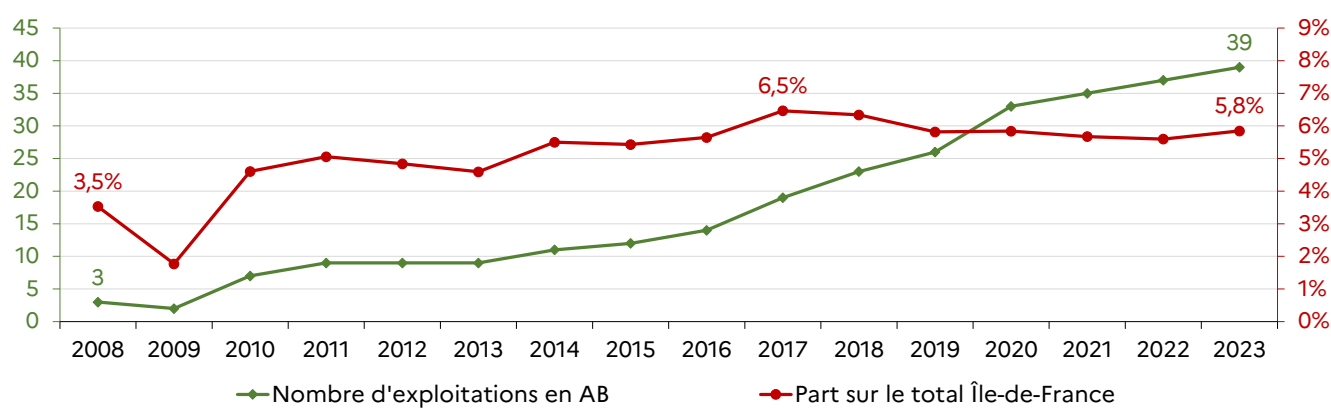
Localisation des parcelles déclarées à la PAC en 2023 à Paris et sur la proche couronne, et focus sur la Seine-Saint-Denis (93) et le Val-de-Marne (94)



Source : DRIAAF Île-de-France (SRISE) d'après ASP (RPG 2023), BD CARTO® IGN

Graphique 25

Évolution du nombre d'exploitations en agriculture biologique à Paris et sur la proche couronne



Source : GAB Île-de-France

Base de données nationale d'identification (BDNI)

La base de données nationale d'identification est une base de données administrative dont l'objectif principal est le suivi sanitaire des animaux de rente sur le territoire français. Il s'agit de la base de référence pour les informations relatives à l'identification et à la traçabilité des bovins en France. Elle s'élargit progressivement au suivi des mouvements des animaux des cheptels ovins, caprins et porcins. Cette base permet de suivre chaque animal tout au long de sa vie, en enregistrant ses différents lieux de passage : lieu de naissance, lieu d'élevage, lieu d'engraissement, lieu d'abattage, mais aussi sortie du territoire (exportation en vif) le cas échéant. La base est donc alimentée de flux de données variés, à partir d'un ensemble d'acteurs : éleveurs, établissements départementaux d'élevage (EdE), abattoirs, opérateurs commerciaux, équarrisseurs...

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/methodon/D-BDNI/methodon/>

Données biologiques Agence Bio / GAB Île-de-France

L'Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique, dite **Agence Bio**, est un groupement d'intérêt public de promotion de l'agriculture biologique en France, sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture et du ministère en charge de la transition écologique. Elle est responsable de l'observatoire de la production biologique française. Cet observatoire est établi à partir des relevés effectués dans les exploitations agricoles par les organismes certificateurs (OC) lors des audits et des contrôles réalisés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année. Au fil des années, la méthode de collecte des données est affinée en liaison

avec les organismes certificateurs (détails des années de conversion, cheptels en conversion...). Des informations complémentaires sur la structure des exploitations agricoles, les préparateurs et les importateurs sont fournies grâce aux formulaires de notification qui est une obligation réglementaire pour les opérateurs bio. Une partie de la notification utilisée à des fins statistiques, est remplie par les opérateurs engagés sur une base volontaire.

<https://www.agencebio.org/vos-outils/les-chiffres-cles/observatoire-de-la-production-bio/>

Le Groupement des Agriculteurs Biologiques de la région Ile de France, dit **GAB Île-de-France**, créé en 1988, est une association de loi 1901 qui rassemble les producteurs franciliens Bio ou en conversion. Il est membre du réseau des Groupements Régionaux d'Agriculteurs Biologiques coordonné à l'échelle nationale par la Fédération Nationale des Agriculteurs Biologiques (FNAB). Ces groupements soutiennent à l'échelle locale, en lien avec divers partenaires, les agriculteurs qui souhaitent s'installer ou se convertir en Bio et défendent leurs intérêts. Le GAB est aussi membre du réseau technique national coordonné par l'Institut Technique de l'Agriculture Biologique (ITAB) et du réseau national des partenaires de l'Agence Bio. Le GAB a pour objectif, en phase avec les annonces du Grenelle, de faciliter le développement de l'agriculture Bio dans la région. Le pôle communication du GAB Île-de-France produit du contenu et des données grâce à son Observatoire. L'Observatoire cartographie le territoire et documente la filière bio d'Île-de-France de l'amont à l'aval.

<https://www.bioiledefrance.fr/l-observatoire-regional-de-l-ab-d-ile-de-france>

Les données sur l'agriculture biologique présentées dans ce dossier (partie 6) proviennent

de l'Agence Bio. La liste des exploitations dont le site de production se trouve sur Paris et sur la proche couronne est issue de l'Observatoire du GAB Île-de-France. Cette liste a donc été croisée avec les données de l'Agence Bio pour sélectionner uniquement les exploitations dont le site de production est dans la zone étudiée.

CORINE Land Cover

Le CORINE Land Cover est un inventaire biophysique de l'occupation des terres, produit dans le cadre du programme européen d'observation de la terre Copernicus (39 États européens). Cet inventaire est établi après interprétation visuelle d'images satellitaires. Les données sont disponibles pour les années suivantes : 1990, 2000, 2006, 2012 et 2018.

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/corine-land-cover-0>

Liste des établissements adhérents à la Fédération française d'équitation (FFE)

La Fédération française d'équitation est une association à but non lucratif assurant la gestion, la promotion et le développement des disciplines équestres en France. Elle concourt également à la sélection des chevaux de sport et de loisir. Le site de la FFE permet d'avoir la liste des établissements adhérents, dont quasi-exhaustivement tous ceux ayant une activité de pratique de l'équitation.

<https://www.telemat.org/FFE/>

France Galop et la Société du cheval français (SECT)

Société mère des courses au galop, **France Galop** est chargée d'organiser et de promouvoir les courses de galop en France, de distribuer les allocations et primes, de favoriser l'entraînement... afin d'aider à

l'amélioration des différentes races de chevaux de galop.
<https://equipedia.ifce.fr/economie-et-filiere/organisation/organismes-et-filiere-francaise/france-galop>

L'association loi 1901 dite **Société d'encouragement à l'élevage du cheval français** (SECF) a pour mission première d'œuvrer au développement des courses au trot en France et à la protection du Trotteur français dans sa spécificité. Également connue sous le nom de Société du cheval français, elle a le statut de société-mère pour les courses au trot en France.
<https://equipedia.ifce.fr/economie-et-filiere/organisation/organismes-et-filiere-francaise/sfet-societe-francaise-des-equides-de-travail>

Ces deux organismes disposent des données détaillées sur les courses hippiques : nombre de réunions, nombre de courses, résultats...

Base de données de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE)

L'Institut français du cheval et de l'équitation est l'opérateur public au service de la filière équine. Ses actions se déploient sur tout le territoire au profit de la profession, des collectivités territoriales, de l'État et de tous les publics concernés par le cheval et l'équitation.

L'IFCE met à disposition un portail d'informations statistiques et économiques sur la filière équine en France, « Stats & cartes ». C'est un outil d'aide à la décision et d'accompagnement des acteurs publics et privés fournissant des données techniques et économiques issues des bases SIRE (système d'information relatif aux équidés), des Observatoires de l'IFCE (observatoire économique et social du cheval, observatoire des métiers, de l'emploi et de formations en filière équine) et de données d'une soixantaine de partenaires de l'IFCE, dont des organismes de la filière cheval

(France Galop, la Fédération française d'équitation...) mais aussi des administrations et organismes publics français (ministère en charge de l'agriculture...).

Les effectifs d'équidés de l'IFCE concernent l'ensemble des équidés, issus ou non des exploitations agricoles. Les données de base permettant les estimations de l'IFCE proviennent du recensement de la population d'équidés pucés, le puçage étant progressivement devenu obligatoire entre 2003 et 2008. Ayant été étalé dans le temps, ce recensement ne peut prétendre être exhaustif. De plus, la mortalité et l'exportation n'y sont que partiellement enregistrées. Une probabilité de décès des chevaux selon l'âge est donc calculée à partir de sources de la DGAL afin de déduire du recensement les chevaux morts. Les chevaux exportés sont également retirés suivant les informations de la base TRACES (Trade Control and Expert System). L'IFCE procède ensuite à une estimation des effectifs d'équidés non pucés en raison de leur identification antérieure à l'obligation de puçage ou encore du fait d'un retard d'identification. Les effectifs régionaux sont ensuite déduits à partir de la localisation des équarissages (données issues de la DGAL).

<https://statscartes.ifce.fr/>

Mode d'occupation du sol (MOS)

Le Mode d'occupation du sol est un inventaire numérique de l'occupation du sol géré par l'Institut Paris Région. Depuis 1982, date de sa première édition, il est régulièrement mis à jour, la dernière édition étant celle de 2021.

Décliné en 81 types d'occupation du sol appelés « postes » à une échelle 1/5 000, il peut être simplifié en 47, 24 ou 11 postes selon l'usage, afin d'analyser les évolutions d'occupation du sol.

<https://www.institutparisregion.fr/mode-doccupation-du-sol-mos/>

Observatoire de l'agriculture urbaine et des jardins collectifs pour l'Île-de-France IPR – AFAUP

L'Association française de l'agriculture urbaine (AFAUP) a construit un observatoire pour objectiver ce que représente l'agriculture urbaine en France et pour suivre l'évolution du secteur : nombre de fermes urbaines et de jardins collectifs, répartition sur le territoire, activités, emplois représentés... Le projet est donc de recenser puis de cartographier tous les projets d'agriculture urbaine sur tout le territoire français. Le fruit de ce travail a pour but d'éclairer les pouvoirs publics, les chercheurs, les collectivités dans leur prise de décision. Débuté en janvier 2022, le projet a permis de recenser un grand nombre d'initiatives et de mettre en ligne une cartographie. Le travail se poursuit en continu pour mettre à jour et enrichir les données des lieux recensés et en identifier de nouveaux.

En Île-de-France, ce travail fait l'objet d'un partenariat entre l'AFAUP et l'Institut Paris Région (IPR). L'IPR suit l'agriculture urbaine depuis de nombreuses années. Il a construit une base de données dédiée aux jardins collectifs depuis 2016 en partenariat avec l'INRAe/AgroParisTech, l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Île-de-France (ex Natureparif) et les trois principales associations de jardins collectifs d'Île-de-France (Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs - FNJFC, Graine de jardins et Jardinot) ainsi qu'un observatoire de l'agriculture urbaine et de la biodiversité.

Les chiffres présentés dans ce dossier s'appuient sur la base de données de l'Institut Paris Région pour les jardins collectifs (2020, actualisation prévue en 2026) et sur la base de données AFAUP – Institut Paris Région (2025) pour l'agriculture urbaine professionnelle (fermes urbaines spécialisées et participatives).

L'exploitation de ces données présente quelques limites : les chiffres sont basés sur des données partielles dépendantes du nombre de réponses apportées par les gestionnaires de chaque lieu. Certaines données n'indiquent que des tendances et il est important de se référer aux taux de réponse précisés sous chaque indicateur.

<https://www.observatoire-agriculture-urbaine.org/>

Recensement agricole 2020

Le recensement agricole (RA) est une opération décennale européenne et obligatoire ayant pour objectif d'actualiser les données sur l'agriculture française :

- description des superficies cultivées et des cheptels présents sur l'exploitation ;
- principaux facteurs de production mobilisés en agriculture, en particulier le foncier avec le mode de faire-valoir et la main d'œuvre ;
- engagement dans des démarches spécifiques (démarches de qualité et ou environnementales) ;
- diversification des activités ;
- modalités de commercialisation des produits.

Des questions d'approfondissement, posées uniquement à certaines exploitations, portent sur le logement des animaux, la fertilisation et la gestion des déjections animales, l'autonomie alimentaire des élevages, les circuits de commercialisation, la main-d'œuvre ainsi que sur d'autres caractéristiques générales des exploitations.

Le RA 2020 porte sur environ 450 000 exploitations agricoles, dont 30 000 dans les DOM.

Le recensement agricole 2020 répond au nouveau règlement (UE) 2018/1091 « concernant les statistiques intégrées sur les exploitations agricoles ». Ce règlement est complété du règlement d'exécution (UE) 2018/1091 « en ce qui concerne la liste des variables et leur description ».

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/methodon/S-RA%202020/methodon/>

Réseau parcellaire graphique (RPG)

Administré par l'Agence de Services et de Paiement (ASP), le réseau parcellaire graphique est un système d'information géographique représentant au 1/5 000^e les îlots culturaux (ensemble de parcelles contigües appartenant à une même exploitation) et, depuis 2015, les parcelles.

Mises à jour chaque année à partir des déclarations des exploitants souhaitant prétendre à une aide de la Politique agricole commune (PAC), ces données fournissent des informations sur l'usage agricole des sols ainsi que sur les structures foncières. Ainsi, seules les parcelles des agriculteurs déclarées font l'objet d'un référencement et d'une représentation graphique dans cette base de données.

Selon la version, la nomenclature de l'usage du sol comporte entre 24 et 28 grands groupes culturels principaux. Depuis 2015, ces groupes sont eux-mêmes divisés en 350 cultures principales associées à l'emprise parcellaire. Les cultures intercalées, dites dérobées (45 valeurs possibles), sont également renseignées.

<https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/bases-donnees/registre-parcellaire-graphique>

Statistique agricole annuelle

La statistique agricole annuelle (SAA) est une opération de synthèse multi-sources, utilisant les enquêtes thématiques du SSP et les sources d'information locale pour établir des statistiques annuelles sur les surfaces, les effectifs et les productions agricoles végétales et animales. Elle concerne la France entière et fournit des données à l'échelle départementale.

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/methodon/S-SAA/methodon/>

TéléRuchers

TéléRuchers est la déclaration en ligne de détention et d'emplacement des colonies d'abeilles, annuelle et obligatoire pour tout apiculteur, propriétaire ou détenteur de ruches. Elle doit être faite à tout moment entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre, une seule fois par an, même si le cheptel évolue.

La base extraite fournit la liste des apiculteurs, la localisation de leur siège, leur statut, le nombre total de ruches détenues et la liste des communes comportant des emplacements occupés au jour de la déclaration ou susceptibles d'être utilisés dans l'année suivant la déclaration. De fait, cette source de données présente quelques limites lors de l'utilisation. Il est impossible de déduire de cette base le nombre exact de ruches par commune ; au mieux, il est possible de déterminer le nombre d'apiculteurs ayant au moins 1 ruche sur chaque commune. De plus, cette donnée reste estimée car la liste des communes peut inclure des communes sur lesquelles l'apiculteur a prévu de mettre au moins une ruche, mais sur lesquelles il n'y en pas encore l'année étudiée.

<https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-des-ruches>

Données sur les vignes

Le recensement des vignes de Paris et de la proche couronne de ce dossier est basé principalement sur une recherche internet, sur différents sites, qui fournissent parfois la surface ou le nombre de pieds associés. Ces données sont complétées et vérifiées, pour les vignes « professionnelles » par les fichiers du casier viticole informatisé (CVI) géré par la Direction générale des douanes et des droits directs. Le CVI contient notamment toutes les informations relatives aux entreprises vitivinicoles, aux parcelles plantées ou arrachées, les niveaux de production et de stock.

Cheval de course

Cheval spécialement entraîné pour le sport hippique. Certaines races de chevaux sont particulièrement adaptées au sport hippique : le pur-sang pour les cours de galop (plat ou obstacles), le trotteur pour les courses de trot, monté ou attelé.

Cheval de selle

Cheval propre à être monté par un cavalier plutôt qu'attelé. Dans ce dossier, ce terme désigne les chevaux montés pour du loisir ou pour du sport ; il n'inclut pas les chevaux de course.

Cheval de trait

La formule « cheval de trait » désigne étymologiquement tout cheval, quelle que soit sa race, employé pour tracter. Toutefois, dans les pays comme la France, des races de chevaux spécifiques ont été sélectionnées pour venir en renfort des hommes dans un grand nombre d'activités allant de la traction de matériel d'artillerie et de machines agricoles jusqu'au transport de voyageurs. On compte neuf races de chevaux de trait en France : le percheron, le boulonnais, l'ardennais, l'auvois, le trait breton, le cob normand, le comtois, le poitevin mulassier et le trait du Nord.

Circuit court

Circuit de vente directe au consommateur final ou avec un seul intermédiaire entre l'exploitation agricole et le consommateur final. La distance géographique entre l'exploitation agricole et le consommateur final n'entre pas en considération.

Commune urbaine

Commune densément peuplée ou commune de densité intermédiaire au sens de la grille communale de

densité à 3 niveaux de l'Insee. Les communes peu denses sont dites rurales.

Équidé d'origine non constatée (ONC)

Il s'agit d'un cheval, poney ou âne qui n'a pas d'origines certifiées et reconnues et qui n'est donc inscrit à aucun stud-book. Il ne peut être enregistré au SIRE que comme équidé d'origine non constatée.

Exploitation agricole (EA)

Dans le recensement agricole, l'exploitation agricole est définie comme une unité de production remplissant les trois critères suivants :

- produire des produits agricoles ;
- avoir une gestion courante indépendante ;
- atteindre un certain seuil en superficie, en production ou en nombre d'animaux.

Ces critères restreignent la définition de l'exploitation agricole au sens du code rural et de la pêche maritime (CRPM). En effet, d'après l'article L311-1 du CRPM, « sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation. [...] Il en est de même des activités de préparation et d'entraînement des équidés domestiques en vue de leur exploitation, à l'exclusion des activités de spectacle. [...] »

Exploitation agricole biologique

Les exploitations engagées en agriculture biologique comprennent

les exploitations ayant des surfaces certifiées biologiques et/ou en conversion.

Exploitant agricole

Ce terme désigne le chef d'exploitation et l'ensemble des coexploitants (en cas de forme sociétaire) qui assurent la gestion courante de l'exploitation agricole.

Jardins familiaux

Terrains divisés en parcelles (de 100 à 200 m²) attribuées par les collectivités territoriales ou par les associations de jardins familiaux à des particuliers afin d'y pratiquer du jardinage pour leurs propres besoins et ceux de leur famille. L'usage commercial des parcelles est interdit. Certaines parcelles de jardins familiaux peuvent être affectées à des personnes morales dans un but pédagogique ou de formation au jardinage.

Jardins partagés

À l'origine, ces jardins résultaient de l'appropriation par un collectif d'habitants (immeuble, quartier...) d'espaces publics délaissés. Ils ont pour objet de développer des liens sociaux de proximité par le biais d'activités de jardinage ou socioculturelles. Ouverts aux passants, rarement cloisonnés en parcelles individuelles, ils sont créés, aménagés, entretenus et gérés par des collectifs d'habitants réunis au sein d'associations de quartier. Ils participent à l'amélioration du cadre de vie, à la création d'un lieu d'échanges et de rencontres entre habitants du quartier, à l'éducation à l'environnement, à l'organisation d'activités culturelles.

Jardins d'insertion

Il s'agit de jardins collectifs dont l'objectif, davantage que la production maraîchère, est

la réinsertion de personnes en difficulté sociale ou professionnelle (chômeurs, bénéficiaires du RSA, handicapés, personnes isolées, jeunes en difficulté scolaire, anciens détenus ...), sous l'égide d'un animateur bénévole ou salarié chargé de leur accompagnement. Les produits récoltés sont soit conservés par les jardiniers, soit destinés à des structures caritatives, soit vendus.

Jardins thérapeutiques

Pour leurs bienfaits, ces jardins sont souvent installés dans les établissements de soin comme les hôpitaux, les centres d'accueil pour personnes handicapées, les établissements d'accueil pour personnes âgées...

Ils constituent un espace de vie et de liberté reposant qui permet de sortir du cadre de l'institution. Ils peuvent être également des espaces d'animations et d'activités de jardinage connues pour leurs effets thérapeutiques. Les installations sont adaptées, tant dans les circulations et le mobilier que dans les modes de cultures.

Main d'œuvre familiale

Il s'agit la main d'œuvre, autre que les exploitants eux-mêmes, travaillant, salariée ou non, à temps partiel ou à temps complet sur l'exploitation pendant au moins 8 mois. Cela comprend le conjoint,

les ascendants, les descendants et les autres apparentés y compris la famille du conjoint, qu'ils vivent ou non sur l'exploitation.

Politique agricole commune (PAC)

La politique agricole commune est pilotée par l'Union européenne avec une certaine flexibilité laissée au niveau des États membres, qui mettent en œuvre un plan stratégique national (PSN). Déployée à partir de 1962 pour soutenir la production agricole, elle est régulièrement réformée. La dernière réforme concerne la période 2023-2027 (<https://agriculture.gouv.fr/la-nouvelle-pac-2023-2027>).

Production brute standard (PBS)

Elle décrit un potentiel de production des exploitations, à partir des données de surfaces agricoles et de cheptels valorisés selon des coefficients. Elle permet de classer les exploitations en différentes catégories de dimension économique, à savoir (depuis 2020) :

- les micro exploitations :
PBS < 25 000 euros ;
- les petites exploitations :
PBS ≥ 25 000 euros et < 100 000 euros ;
- les moyennes exploitations :
PBS ≥ 100 000 euros et < 250 000 euros ;

- les grandes exploitations :
PBS ≥ 250 000 euros.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur orientation technico-économique (Otex). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Surface agricole utile (SAU)

La surface agricole utile comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

Système d'information relatif aux équidés (SIRE)

Le SIRE est le fichier central référençant les données relatives aux équidés présents sur le territoire français. Au-delà d'un véritable outil de gestion de l'état civil des équidés proposant aide à la sélection et tenue des livres généalogiques, le SIRE comporte des informations sanitaires avec pour objectif d'améliorer la traçabilité des équidés.

driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr

Direction régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique
et économique
5 rue Leblanc
75911 Paris cedex 15
Tél. : 01 82 52 46 37
Courriel : srise.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr
Site : driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Données

Directrice régionale : Mylène Testut-Neves
Directrice de la publication : Fanny Héraud
Rédactrice en chef : Myriam Ennifar
Rédacteurs : Myriam Ennifar, Benoît Magat
Contributeurs de données : Laure de Biasi (Institut Paris
Région), Myriam Rafrat (GAB Île-de-France)
Cartographie : Benoît Magat (hors cartes sur l'agriculture urbaine)
Composition : Véronique Nouveau
Dépot légal : À parution
ISSN : 3129-1503
© Agreste 2025

agreste.agriculture.gouv.fr

SUIVEZ-NOUS

agriculture.gouv.fr

